



# RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LES COMPTES 2023

---

(Du 23 mai 2024)

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 7, 14 et 23 mai 2024 pour examiner les comptes de l'exercice 2023 de la Ville de Neuchâtel. Durant cette période, les cinq sous-commissions se sont réunies pour l'examen détaillé des cinq dicastères et de la présidence.

## Discussion générale

Les comptes 2023 présentent un excédent de charges de CHF 9'459'560, un résultat meilleur de 1.6 mio que budgété, et ceci sans le recours à la réserve conjoncturelle de 10 mio prévu dans le budget. Certains commissaires soulignent leur satisfaction quant au non-usage de la réserve conjoncturelle ce qui d'après eux n'aurait été qu'un artifice sur le résultat des comptes. En effet, l'excédent de charge constaté n'est pas artificiellement amélioré grâce à cette dernière ce qui est très réjouissant et reflète pour eux, tout simplement la réalité financière.

D'autres commissaires constatent qu'au résultat final, les comptes bouclent sur un résultat négatif mais néanmoins amélioré de presque 2 millions par rapport au budget et que dans une comparaison de budget à comptes avec l'utilisation de la réserve conjoncturelle budgétée, les comptes 2023 seraient à l'équilibre.

Ce résultat plutôt bon est principalement dû à la hausse de recettes d'impôts amélioré de 6.2 mio, une hausse due exclusivement aux impôts des personnes morales.



Les résultats ont été peu affectés par des écritures particulières cette année. Il est à noter que hors écritures particulières le déficit serait de 12 mio en 2023, en amélioration annuelle de l'ordre de 4 mio les deux dernières années.

Le degré d'autofinancement atteint les 28.6%, ce qui représente un pas important vers le but à terme de 70% en 2032. A noter que l'autofinancement ne dépend pas d'écritures particulières telles que le recours à la réserve conjoncturelle, LFinEC oblige.

En même temps, le niveau d'investissements nets a atteint 35.3 mio, ce qui représente le plus grand volume d'investissements de la législature actuelle, grâce notamment à des planifications roulantes améliorées. Si cela reste en-dessous du montant budgété, c'est dû notamment à des facteurs externes (oppositions, manque de disponibilités de prestataires, etc).

Les grands projets ont avancé selon la planification, tels que la station d'épuration, les Jeunes-Rives, le Collège du Parc pour en nommer les plus grands.

On note des efforts d'économies dans les Biens et Services, et des effets positifs du programme de réforme et de modernisation de l'administration (REMO). L'informatique a vu des rationalisations dans la gestion du matériel et du support, et l'introduction avec succès de visas électroniques pour les factures.

Une économie relativement favorable a contribué au résultat, avec un haut niveau d'emploi et des dépenses sociales plus faibles que budgétées. La facture sociale a été inférieure au montant budgété de 1.7 mio.

La transversalité dans les Services a été améliorée. Dans plusieurs Services, des personnes clés ont été engagées. La consolidation de la gestion du personnel après la fusion touche à sa fin. Les choix organisationnels proposés en vue de la fusion sont pour la plupart confirmés.

De grands défis demeurent, tels que l'amélioration de l'autofinancement, le recrutement de personnel et le très grand volume d'investissements à prévoir.

Les sous-commissions de dicastère se sont réunies entre le 8 et le 14 mai. Leurs travaux sont présentés en détail ci-après.

## RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION FINANCIERE I

Présidence & Développement durable,  
Mobilité, Infrastructures et Énergie

La sous-commission financière I, composée de Mme Laura Ding (présidente), MM. Christophe Schwarb (rapporteur) et Florian Perrin, s'est réunie le 14 mai 2024 pour examiner les comptes 2023 du Dicastère de la présidence et du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie (DDMIE), en présence de M. Mauro Moruzzi, Conseiller communal responsable de la Présidence et du DDMIE et Mme Laure Rotzetter-Grüner, secrétaire générale de la Présidence et du DDMIE.

Ont également participé à cette séance:

Pour la partie consacrée au Service de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie: M. Antoine Benacloche, ingénieur communal, M. Guillaume Thorens, ingénieur communal adjoint, M. Laurent Verguet, chef de l'office de la voirie, M. François Derouwaux, chef de l'office de la mobilité, M. Stefano Benagli, délégué à l'énergie et M. Nicolas Oppliger, chef de l'office des stations d'épuration. Ces derniers ont été accompagnés par deux représentant-e-s de Viteos SA: Mme Simona Richard, contrôleuse de gestion et M. Olivier Chuat, responsable service des eaux de la distribution multi-énergie de Viteos.

Pour la partie consacrée au Service de l'environnement, des parcs, forêts et domaines: Mme Gaël Müller Heyraud, cheffe du Service de l'environnement, des parcs, forêts et domaines et cheffe de l'office des parcs et promenades, Mme Nadia Ieronimo, déléguée aux affaires foncières et cheffe de l'office des domaines, M. Jan Boni, ingénieur forestier, chef de l'office des forêts; M. Pierre-Olivier Aragno, délégué à l'environnement et au développement durable et chef de l'office de l'environnement et du développement durable.

Pour la partie consacrée à la Présidence: M. Daniel Veuve, chancelier, Mme Evelyne Zehr, vice-chancelière, M. Yannick Moser, assistant de direction et M. Grégoire Oguey, archiviste communal ont représenté la Chancellerie, M. Serge Veya, contrôleur des finances, M. Bertrand Cottier, chef du Service de la population et des quartiers, Mme Florence Duvoisin, responsable de l'état civil; M. David von Niederhäusern, responsable du contrôle des habitants, Mme Montserrat Canete, responsable de l'office des cimetières, Me Gilles Méroz, chef du Service juridique et Mme Françoise Küenzi, cheffe du Service de la communication.

## **Discussion générale**

La présidente de la sous-commission remercie les personnes présentes et ouvre la discussion générale.

Les comptes de l'année 2023 sont une étape importante pour établir une vue stabilisée des finances de la nouvelle commune fusionnée. Les exercices 2021 et 2022 ont été marqués par d'importantes variations entre budgets et comptes. Le phénomène tend à s'atténuer. En effet, le budget 2023 est le premier budget ayant pu être établi sur la base des comptes d'un exercice réel de la commune fusionnée, soit sur ceux de l'année 2021. Les comptes 2021 n'avaient pas encore été clôturés au moment de l'adoption du budget 2022. L'exercice 2023 est donc une étape importante puisqu'il est le premier à représenter un cycle complet qui s'étend sur trois ans.

La sous-commission témoigne sa satisfaction générale quant à la lisibilité du rapport de gestion et des comptes présentés. Des remerciements sont adressés à l'administration pour la clarté des documents soumis et des informations transmises, ainsi que pour les nombreuses réponses apportées à la sous-commission.

Les membres de la sous-commission relèvent la qualité des prestations très diverses fournies par les différents services. Globalement, aussi bien la gestion que les aspects financiers ne semblent pas poser de problème. Les efforts de travail transversal et interdisciplinaire, de même que les exploitations de synergies entre les offices, les services et entre les dicastères sont salués, tant en terme de recherche d'économie financière, que dans l'optique de traiter de façon plus efficace les défis actuels et futurs, notamment en terme d'énergie ou de durabilité environnementale.

## **Dicastère de la présidence**

### **Chancellerie**

La chancellerie a présenté des comptes inférieurs au budget dans la continuité des précédents exercices, malgré une imputation exceptionnelle de 165'000 francs, en raison du don accordé aux Villes de la Chaux de fonds et du Locle suite à la tempête dévastatrice du 24 juillet 2023. L'amélioration réelle se monte donc à près de 400'000 francs si on fait abstraction de cette subvention.

## **102.00 Archives**

Au niveau de l'Office des archives, le transfert d'un EPT du secrétariat de la Chancellerie aux Archives a permis de constituer une équipe fixe de trois personnes à temps partiel pour 2 EPT. Un nouvel archiviste communal est en poste depuis 2023. L'enjeu pour cet office se situe non seulement au niveau des archives papier, mais également pour les archives numériques. À ce propos, un partenariat est prévu entre l'État et les communes afin d'organiser un système commun.

Un nettoyage et un reconditionnement des archives du Musée d'ethnographie est en cours. Une partie des archives scolaires conservées sous la Promenade devra également être nettoyée, déménagée et reconditionnée, de même pour les collections conservées dans un local à proximité du Cinéma Apollo.

En termes de fréquentation, la mise en place d'expositions a attiré un nombre important de visiteuses et visiteurs, et notamment d'associations et de classes d'élèves. Les horaires sont en discussion avec le Musée d'art et d'histoire (MAH) pour les plages officielles, toutefois la présence des archivistes permet d'étendre les périodes d'ouverture.

## **162.00 Assemblées citoyennes**

Les assemblées citoyennes ont pris leur rythme de croisière. Les premières réunions ont eu lieu au printemps 2023 avec les assemblées constituantes, et les premiers projets et mandats ont été adoptés lors des séances d'automne 2023.

Du point de vue des comptes, ce chapitre est encore déséquilibré par manque de recul sur plusieurs exercices comptables: les montants budgétés n'ont pas été atteints sur l'exercice 2023, puisque toutes les idées lancées dans le courant de l'année ne sont pas arrivées à terme au 31 décembre.

En termes de réalisation, on relèvera, entre autres, l'installation d'une boîte à livres à La Coudre, en collaboration avec l'association de quartier locale.

Un subside pour la constitution des assemblées citoyennes a été accordé par l'Office du développement territorial (ARE). Un rapport préparé par l'association Ecoparc, mandatée par la Ville pour l'accompagnement du projet, sera remis à la Confédération à l'été 2024.

**31300.01 Prestation de services de tiers**

Le montant inscrit est dédié dans sa quasi totalité à la réalisation des projets des assemblées, avec une clé de répartition définie. Dans la limite de ce budget, les projets seront réalisés indépendamment de la date de dépôt des projets, étant entendu que les projets décidés à l'automne 2024 se réaliseront selon toute vraisemblance l'année suivante.

**31300.05 Frais de port**

La constitution des assemblées citoyennes a été organisée avec une invitation envoyée à tous les ménages de la ville. Les frais de port correspondant à ces envois apparaîtront en principe seulement tous les quatre ans lors du renouvellement des assemblées, de même que les frais pour l'impression des courriers.

**Contrôle des finances****104.00 Contrôle des finances**

Les contrôles sont effectués de manière autonome selon un principe de rotation sur la base d'un plan établi à l'avance ou par opportunité en fonction des circonstances. Les contrôles font généralement l'objet d'un rapport qui se termine par des recommandations, recommandations qui font l'objet d'un suivi régulier.

**Service de la population et des quartiers****126.01 État civil****31810.00 Pertes sur créance effective**

La perte correspond aux émoluments des prestations délivrées par correspondance dont les factures n'ont pas été honorées.

**126.02 Contrôle des habitants****46012.00 Quotes-parts revenus des communes et synd. intercom.**

Dès octobre 2023, nouvelle procédure d'encaissement des factures par le SMIG et versement des indemnités au Contrôle des habitants.

**128.00 Cimetière**

Surévaluation des recettes prévues en fonction de l'historique du nombre de crémations.

Concernant l'investissement n° 40362 « Aménagements extérieurs du site du Cimetière de Beauregard », entre le crédit voté et les dépenses enregistrées depuis 2017, il reste un solde de 30'000 francs. Comme la plupart des investissements pour le cimetière, cet objet reste ouvert, pour les différents aménagements paysagers du cimetière à faire au fur et à mesure de leur progression.

## **158.00     Accueil et quartiers**

### **30     Charges de personnel**

Un poste a été transféré du Service de la protection et de la sécurité vers le Service de la population et des quartiers pour les assemblées citoyennes dans le cadre de la fusion.

## **106.00     Service juridique**

L'année 2023 est la première année sans changement d'organisation au sein du service depuis 2019. Les effectifs sont à présent stables et l'équipe dynamique assure l'absorption de l'augmentation des dossiers. Les principaux dossiers concernent l'aménagement du territoire, les permis de construire et les ressources humaines. La tendance est à l'internalisation des dossiers, dont le traitement pouvait à l'époque être mandaté par les anciennes communes à l'externe. Les dossiers pouvant présenter des conflits d'intérêts constituent une exception et restent mandatés à l'externe. Le Service juridique assure de plus le traitement de dossiers ponctuels pour certains syndicats intercommunaux.

Traditionnellement, le service accueille des avocat-e-s stagiaires pour des périodes de six mois. Une baisse de la demande de stage de la part des avocat-e-s stagiaires est constatée au Service juridique de même qu'ailleurs, toutefois une possibilité a été offerte à une étudiante de l'Université de Neuchâtel d'effectuer un stage universitaire.

La sous-commission relaie que le service est visiblement efficace du point de vue des interlocuteurs externes. Une question est posée quant à la pertinence d'établir des relations ou une coordination avec les services de l'État et la Cour de droit public. Il n'y a pas de liens établis avec ces entités, tels que les connaissent les avocats. La pratique du Service juridique de la Ville correspond à celle des autres services juridiques d'administrations du Canton.

## **150.01 Communication**

Une stratégie de communication interne à la Ville de Neuchâtel destinée au personnel a été amorcée en 2023, avec un décalage des dépenses qui seront imputées sur l'exercice 2024. Un kit d'accueil pour les nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs a notamment été développé.

Une mise à jour de la banque de données d'images dont la Ville possède les droits a aussi été repoussée dans l'attente d'une météo favorable. En plus de ses propres besoins, le Service de communication est régulièrement sollicité pour la mise à disposition d'images de la ville, y compris ses anciens villages et les bourgs.

La sous-commission relève que la distribution du N+ est inégale sur le territoire de la ville, certains quartiers étant bien desservis tandis que d'autres très mal. Ce point sera repris par le Dicastère de la présidence.

La présence de la Ville de Neuchâtel sur les réseaux sociaux est très visible et cette mise en valeur positive est saluée. La ville est bien couverte par la RTS, et même davantage que par RTN, tandis qu'ArcInfo a des contacts quasiment quotidiens avec le Service de communication et les services de la Ville.

## **Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et l'énergie (DDMIE)**

La présidente de la sous-commission ouvre la séance en remerciant les personnes présentes et passe la parole au responsable du dicastère pour une appréciation générale sur les comptes de l'année 2023. Celui-ci relève les éléments les plus marquants expliquant un écart de 4'064'093.60 francs par rapport au budget de 38'864'000 francs pour le dicastère dans son ensemble, c'est-à-dire :

- renoncement au prélèvement dans différents fonds.
- les frais de personnel (groupe 30) : les postes non repourvus en raison de délais dus aux processus de recrutement se cumulent et peuvent atteindre des montants importants, correspondants au volume de personnel concerné, notamment à la voirie qui rassemble près d'une centaine de personnes. Les difficultés actuelles de recrutement sont sensibles sur le marché du travail, y compris pour les administrations. Par ailleurs, afin d'éviter de maintenir des fonctions qui peuvent être transformées, quelques postes n'ont pas été remis tout de suite au concours suite à des départs à la retraite.
- les BSM : les fluctuations dans le groupe 31 sont dues au report de certains projets, aux efforts d'économies, à une budgétisation qui étaient pessimistes (par exemple sur les frais de carburants).
- les réévaluations du patrimoine qui provoquent des fluctuations significatives mais difficiles à anticiper sur les comptes de l'entité de gestion 123.00 Domaines.

Le défi pour le dicastère dû aux nouvelles dynamiques liées à la fusion reste le rapport entre la charge de travail et les ressources à disposition. La politique du dicastère a été restrictive en termes d'engagements, tout en assumant la charge de travail des prestations maintenues avec certaines entités particulièrement sollicitées, telle que l'office des parcs et promenades (voir ci-après).

Enfin, plusieurs départs à la retraite de postes clés à l'échelle de la Ville vont intervenir ces prochaines années et constituent des étapes importantes à anticiper. Au DDMIE, on relèvera notamment celui de l'ingénieur communal, responsable du Service de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie.

La sous-commission relève que la maîtrise des BSM (groupe 30) et particulièrement des prestations de services de tiers (31300.01) est peut-être un effet de la fusion. Les budgétisations à la baisse dans ce groupe présentent le risque d'impacter les prestations.

## **Service de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie**

### **Investissements**

Le prélèvement au fonds d'équipements pour le financement d'investissements, qui avait été envisagé lors de la budgétisation 2023, n'a pas été réalisé compte tenu des investissements limités. Ce phénomène explique l'écart important des lignes à somme nulle 38790.00 et 45110.00 au 115.01 Voirie.

La sous-commission adresse des questions aux représentant-e-s de Viteos SA, concernant sa politique d'investissement pour la capacité du réseau électrique, en relation au phénomène de sous-dimensionnement qui a été observé notamment à Val-de-Ruz lors de la réalisation de projets photovoltaïques d'envergure.

Le réseau électrique appartient en effet à Viteos, dès lors son entretien et développement lui incombe. Le risque théorique existe, mais de manière limitée dans une ville les travaux d'entretien et de mise à niveau se réalisent de façon plus soutenue et au fur et à mesure des chantiers. Un point d'attention concerne l'extension des installations consommatrices, avec les besoins des recharges de véhicules électriques et de bateaux électriques. Les besoins d'investissement de la part de Viteos se chiffrent en millions de francs. En complément, le développement possible des communautés d'énergie (RPC), qui permettent de produire et de consommer sans passer par le réseau, constitue aussi un moyen d'atténuer le risque.

La sous-commission demande aussi de traiter le sujet de l'information à la population et la planification de l'installation du chauffage à distance sur le territoire de la commune. D'entente entre les membres et le responsable du dicastère, cette question qui ne porte pas sur les comptes 2023 sera reprise par la commission du Conseil général en charge du dicastère DDMIE, si possible celle qui se réunira en date du 17 juin.

### **Office des infrastructures et énergies**

#### **113.01 Énergie**

Les revenus ont augmenté par rapport au budget, mais sont inférieurs aux comptes 2022 : les règles sur la taxation sont fixées au niveau fédéral.

La différence de recette par rapport au budget, s'explique par le remboursement de 674'725.47 francs par Viteos résultant des décomptes

finalisés des réseau gaz et électricité suite à leur reprise par Viteos en 2022 sur les commune fusionnées. Cette somme a été affectée aux compte 42400.03.

La sous-commission demande que le caractère unique de ce type de phénomène apparaisse plus explicitement dans les commentaires aux comptes.

La question est posée de l'état du fonds solaire sous la responsabilité de Viteos SA et de son utilisation actuelle et future. Celui-ci sert en effet à réaliser des installations photovoltaïques sur le patrimoine administratif et financier propriété de la Ville de Neuchâtel. En fin 2027, l'installation sur les bâtiments présentant un potentiel intéressant sera terminée. La question de l'utilisation du solde se posera. Une option pourrait être de reverser le solde au fonds communal pour l'énergie. Les dernières réalisations d'importances ont été réalisées sur le collège des Acacias, du Passage, et, en 2024, du Mail. Une évaluation est en cours dans le cadre du projet de rénovation du Collège latin, avec toutes les précautions nécessaires pour un bâtiment historique d'une telle importance. Il s'agit d'étudier si le rendement de l'installation sera suffisamment intéressant pour Viteos, qui implante l'installation avec le fonds solaire et un cofinancement de sa part et en reste propriétaire durant les 25 premières années (durée d'amortissement), tout en vendant le courant autoconsommé à un tarif avantageux de 8cts/kWh. Au terme des 25 ans dès sa mise en service, l'installation est remise à la Ville. Par comparaison, l'installation sur le collège des Parcs a été réalisée sur le crédit d'investissement voté par le Conseil général et l'installation appartient de ce fait à la Ville. En effet, cette installation produit de l'électricité efficacement, mais son rendement n'est pas assez intéressant par rapport au potentiel attendu des installations réalisées via le fonds solaire. Il est important de relever qu'il n'était pas possible d'installer des panneaux photovoltaïques sur la nouvelle salle de gymnastique, qui sera enterrée sous la cour du collège : il fallait dès lors trouver un autre endroit pour placer les panneaux solaires qui sont obligatoires selon la loi cantonale sur l'énergie (voir art. 31 RELCEn). Plus précisément, le cadre légal cantonal pour les nouvelles constructions, en vigueur depuis 2021, impose que l'installation solaire appartienne à la Ville.

35110.00 Attributions aux fonds du capital propre

Addition des deux chiffres du 42400.03 et 42600.00, correspondant à la somme versée au fonds communal pour l'énergie dédié au subventionnement de soutien aux actions en faveur de l'énergie. Une partie des autres montants de revenus (taxe d'utilisation du sol) ne sont

pas versés à un fonds, mais reviennent aux comptes généraux. La différence de recette par rapport au budget, s'explique par le remboursement de 674'725.47 francs par Viteos résultant des décomptes finalisés des réseau gaz et électricité suite à leur reprise par Viteos en 2022 sur les commune fusionnées. Cette sommes a été affectée aux compte 42400.03.

### **113.03 Éclairage public**

Cette entité de gestion comprend aussi les forfaits faisant partie du mandat de Viteos nécessaires aux installations électriques lors de manifestations.

### **114.00 Infrastructures et énergies**

#### **43 Revenus divers**

43100.00 Prestations propres portées à l'actif

Il s'agit des prestations internes des services et offices réalisées pour des objets liés aux crédits d'investissements. La valeur correspondant à ces prestations est donc portée par les crédits d'investissements, engendrant une recette au crédit de fonctionnement. Cette pratique s'appuie sur les recommandations du service des communes et est explicitée dans les rapport du CC au CG concernant les crédits concernés.

### **Office de la voirie**

#### **115.01 Voirie**

La commission remercie l'office pour le travail réalisé par la voirie et salue la maîtrise financière de ce secteur.

Les effets sur les comptes des efforts de réorganisation sont mis en lumière : à nombre égal, il y a en effet des prestations supplémentaires réalisées grâce à une meilleure efficacité.

Les locaux ont connu depuis la fusion une réorganisation générale, débouchant sur la libération d'environ 900m<sup>2</sup> de locaux (les locations aux tiers ont été rendues, et si la Ville était elle-même propriétaire, les locaux ont été mis en location). Depuis 2021, 75 machines ont été vendues et/ou éliminées, de même qu'une quinzaine de gros véhicules. Le parc de balayuses est passé de 8 à 6.

Les nouveaux camions électriques fonctionnent à satisfaction, avec quelques soucis de jeunesse attendus et le besoin pour les chauffeurs de s'adapter à ces nouveaux outils.

Les vacants dans le rapport de gestion correspondent aux postes qui étaient vacants au 31 décembre, avec des effets d'attente de recrutement dus aux processus ou aux difficultés de trouver les bons profils. L'office travaille en effet avec plus d'une dizaine de CFC différents, sans compter les collaborateur-trices engagé-es sur le terrain sans CFC spécifique.

Les heures présentées en page 71 du rapport de gestion comprennent les heures effectuées par le personnel interne, les intérimaires et les personnes en CDD. La diminution d'heures observée va se stabiliser, avec la collecte des ordures ménagères sur Peseux (auparavant mandatée) sans augmentation de postes. Ce n'est en revanche pas le cas pour le ramassage du compost, pour lequel un engagement de 3 personnes en lieu et place des entreprises mandatées avait été prévu déjà par le Conseil général dans le cadre du rapport de 2021.

Il est rappelé par ailleurs que la voirie est sollicitée par les nombreuses manifestations sur l'ensemble du nouveau territoire communal. Il n'y a pas un weekend ou une semaine sans activité de la voirie pour ces manifestations.

### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31010.02 Carburants

Incertitudes au moment de l'établissement du budget.

### **38 Charges extraordinaires**

Montants pas prélevés sur les fonds d'équipements.

### **42 Taxes**

42500.00 Ventes

Correspond aux ventes diverses, telles que les conteneurs à compost, les véhicules et machines usagés, les carburants externes.

### **43 Revenus divers**

43100.00 Prest. propres s/immo. corp. portées à l'actif

Cette ligne correspond aux travaux propres de l'Office de la voirie sur des objets d'investissement. L'office a été relativement peu sollicité sur les projets liés aux crédits d'investissements en 2023.

## **115.02 Déchets ménages**

Au contraire du compte de déchets entreprises (115.03), qui est équilibré par l'affectation des recettes au fonds (volume 1, page 19), les déchets ménagers ne sont pas équilibrés jusqu'à zéro en raison du financement de la prestation comprenant une part impôt située à 30% actuellement, appliquée conformément à la loi cantonale sur les déchets.

## **Office des stations d'épuration**

### **117.00 Station d'épuration (STEP Neuchâtel)**

La commission félicite l'office pour le suivi financier maîtrisé, visible dans les comptes, dans un contexte de chantier en cours très complexe où l'exploitation se poursuit en même temps que les travaux.

L'augmentation de la consommation d'électricité est due aux travaux sur la filière boue, qui a produit moins de biogaz. À noter que les panneaux photovoltaïques existant actuellement sur la STEP, propriété de Viteos, n'entrent pas encore dans son bilan énergétique, tandis que l'énergie consommée pour le chantier est comptabilisé dans la consommation de la STEP et son bilan de la STEP énergétique, bien que refacturée aux corps de métiers liés aux travaux,. Les performances énergétiques attendues à l'issue des travaux ont été intégrées directement dans les cahiers des charges des entreprises, qui y sont tenues.

Dans le rapport de gestion, page 73, la mention des panaches turbides visibles par vue aérienne au droit de l'exutoire est questionnée. Il n'y a pas d'impact environnemental en lien avec les travaux en cours de la STEP. Un contrôle journalier de l'exutoire est effectué, et il n'y a pas eu d'observation de panache depuis plus de 3 mois. Une orthophoto datant de 2014 montre un panache déjà à cette époque : on soupçonne que d'anciennes conduites externes à la STEP ont été autrefois raccordées à l'exutoire. L'analyse va se poursuivre dans le cadre des travaux (le crédit adopté pour la réfection de cet exutoire a été accordé par le Conseil général dans le cadre du rapport 24-004).

## Office de la mobilité

### 146.01 Mobilité

#### 42500.00 Ventes

La baisse observée est due au changement du système de vente des cartes CFF : le stock de cartes journalières commandées en 2022 a été vendu à la population en 2023, le nombre de cartes vendues en 2023 était donc plus faible que les années précédentes. Depuis 2024, le risque des invendus n'est plus à charge des Communes : le nouveau système prévoit une vente au fur et à mesure des commandes sollicitées, au guichet du SEPOQUA.

#### 36100.00 Dédommagements cantons et concordats

Le pot commun des transports crée une fluctuation toujours importante entre les budgets et les comptes. Certaines prestations augmentent, telles que les nouveaux véhicules plus confortables et déperchables, et la fusion prévue des lignes 102 et 107, qui permettra de relier Serrières aux Champs-Montants à Marin via la gare. Toutefois, la pression mise depuis des années par le Canton a asséché les réserves de TransN, qui voit ses coûts de fonctionnement augmenter de manière significative à prestations égales (énergie, amortissements, entretien, intérêts bancaires, etc.) .

#### 31300.01 Prestations de service de tiers

Le concept du dimanche sans voiture va être transformé en micro-test du schéma de circulation « estival » présenté dans la stratégie de mobilité. Il s'agit d'étendre la zone piétonne jusqu'au lac pendant la période creuse de l'été. Ce projet nécessite une coordination importante avec davantage de temps pour sa mise en place. Par ailleurs, comme les cartes journalières CFF vendues à la clientèle étaient issues du stock acquis par la Ville en 2022, un montant conséquent n'a pas été dépensé pour ces achats en 2023.

#### 363700.00 Subventions aux personnes physiques

La baisse des subventions des abonnements correspond à celle de la vente d'abonnements observée à plus grande échelle depuis les périodes de semi-confinement dues à la pandémie de covid-9 (mars 2020 - mars 2022). Des habitudes de télétravail le lundi et le vendredi sont observées sur la fréquentation des transports publics, et la pratique du vélo s'est développée.

La tendance pour la Ville sera peut-être infléchiée par les nouvelles offres de subventions prévues dès 2025 pour les personnes à l'AVS et à l'aide

sociale qui seront l'occasion de refaire une communication sur les subventions pour les adultes. En ce qui concerne la subvention pour les jeunes, ceux-ci continuent à recevoir un courrier nominatif qui leur est personnellement adressé.

Le rapport de gestion p.62 mentionne les changements de personnel intervenus au sein de l'Office. Un poste de secrétariat n'a pas été renouvelée en raison de la redistribution de certaines tâches liées à NeuchâtelRoule au sein même de l'Office et d'autres vers le SEPOQUA.

À l'échelle du Service, tous les postes ne sont pas encore repourvus dans la mesure où les besoins évoluent aussi en fonction des métiers et des méthodes et outils de travail.

### **Service de l'environnement, des parcs, forêts et domaines**

La sous-commission adresse ses félicitations et remerciements à la cheffe de service, en lui demandant de relayer aux responsables d'offices et aux équipes l'appréciation très positive des activités sur service.

#### **116.00 Office des parcs et promenades**

L'augmentation de la charge de travail est importante. Cet office a vu une extension de son périmètre d'activités avec le nouveau territoire communal tout en se voyant confier la charge de deux projets de réhabilitation de parcs (Hôtel DuPeyrou et Musée d'ethnographie), en supplément de ses prestations de gestion. À cela s'ajoute le travail réalisé pour le nouveau Plan d'aménagement local (PAL), qui a représenté un volume de travail bien au-dessus de la charge annoncée.

La densité des tâches dues aux préavis sur les permis de construire est sensible. Celle-ci est liée au territoire plus grand et à un effet de pression sur les constructions avant l'entrée en vigueur du nouveau PAL.

Par ailleurs, une masse de travail importante a été reportée sur les équipes suite à la fin de la convention avec l'Unité de formation de l'AI (cf. volume 2, page 79). L'office comporte des postes vacants au 31 décembre 2023, en cours de repourvue. À effectifs complets, l'estimation du manque de personnel s'élève actuellement à environ 2 EPT. Des intérimaires sont engagés et les frais engendrés sont imputés sur la ligne des prestations de services de tiers.

La présentation des permis de construire dans le rapport de gestion (volume 2, p. 83) est développée. Il s'agit de 217 préavis traités par l'office,

et pas uniquement ceux qui comportent une demande d'abattage. Le graphique pie-chart traite des visites de conformité (en aval des réalisations), et non pas des préavis (en amont). Les visites de conformité concernent aussi bien des aménagements extérieurs avec ou sans abattage d'arbres. À noter que peu de demandes d'abattage sont formulées, car la Ville dispose d'un règlement comportant un inventaire et une bonne protection.

Le récapitulatif du processus des préavis est demandé:

1. Dépose de la demande de permis de construire à l'Office des permis de construire (PECO) – soumis aux services et offices concernés pour rédaction de leur préavis.
2. L'office des parcs et promenades (PP) rédige le préavis pour la partie d'aménagements extérieurs (concernant une PAC dans un jardin méritant une attention particulière ou dans une surface végétalisée, abattage d'arbre, plantation et revêtements, toiture végétalisée, etc.)
3. Sanction des plans avec ou sans condition.
4. Construction selon les plans
5. Mise en service qui fait l'objet d'une visite de conformité organisée par l'Office des permis de construire (PECO) et où les PP sont (ou non) conviés en fonction de l'importance des aménagements)
6. Rédaction du rapport de conformité PP (avec ou sans condition).

L'historique demandé du traitement des préavis par l'Office des parcs et promenades est résumé comme suit :

Avant 2017, les PP n'étaient pas intégrés à la rédaction des préavis des PECO. Les jardins inventoriés n'étaient pas particulièrement considérés, à moins qu'il s'agisse de grands jardins. En 2017 débutent quelques visites de conformité sous l'impulsion du Service de l'aménagement urbain (une personne responsable de la coordination Nature en ville rédigeait éventuellement les préavis relatifs aux aménagements extérieurs, dits « amex »). Les PP n'étaient pas systématiquement invités lors de ces premières visites. Jusqu'en 2019, les préavis ont été rédigés par le Service de l'aménagement urbain, avec des consultations des PP principalement pour les arbres. Depuis 2019, l'Office des parcs et promenades rédige les préavis pour les aménagements extérieurs (amex) dans les demandes de permis de construire.

À présent, les demandes de permis de construire ne sont pas traités si dossier ne comporte pas les aménagements extérieurs. L'emprise des chantiers n'est pas exigible, mais est tout de même demandée lorsque

l'emprise des constructions implique des terrassements importants. L'Office des permis de construire oriente les demandeurs vers les PP pour travailler en amont lorsque le dossier présente des lacunes. La majorité des maîtres d'ouvrage et des propriétaires actuels ont envie de présenter des dossiers en conformité, seuls quelques dossiers problématiques tiennent de la « vieille école ».

#### 42000.04 Taxes d'exemptions pour places de jeux

Lors de l'établissement des budgets, on part du principe que les projets vont respecter les normes prévues, les rentrées de cette position ne sont donc pas budgétisées. La taxe s'appuie sur le règlement d'aménagement Art. 177. Lors de la construction d'habitations collectives (dès 6 logements), des espaces de détente accessibles à tous les occupants doivent être réservés. La surface minimale requise doit correspondre à 15 % de la surface brute de plancher utile des appartements de trois pièces et plus. La moitié au moins de la surface des espaces de détente doit être aménagée pour les jeux des enfants (espaces de jeux). Art. 178. Le projet des espaces de jeux doit figurer dans le plan des aménagements extérieurs ; il doit tenir compte de son environnement immédiat ; la surface aménagée doit être au minimum de 20 m<sup>2</sup>. Les prescriptions ci-dessus s'appliquent également aux cours d'école. Art. 180. Si les espaces de jeux ne peuvent être réalisés ou ne peuvent l'être que partiellement, une contribution compensatoire correspondant au coût d'aménagement de la surface minimale requise doit être versée au Fonds communal pour les espaces de jeux. Elle est exigible lors de l'octroi du permis de construire. Son montant est de 400.-/m<sup>2</sup>.

### **123.00 Office des domaines, délégué(e) aux affaires foncières**

Les surfaces seront saisies pour le rapport de gestion à la demande des commissaires. Néanmoins, afin de se rendre compte de l'importance des transactions, la mention de la surface du bien-fonds (BF) concerné par une transaction immobilière n'est pas suffisante. Par exemple, le projet de la Ficelle impacte très peu les différents BF (servitude de passage de quelques mètres carrés) alors qu'il s'agit *in fine* d'une partie de la piste de mobilité douce longue de plusieurs kilomètres en totalité.

### **34 Charges financières**

Tous les 5 ans, les finances réévaluent le patrimoine administratif (PA) et le patrimoine financier (PF). L'office des domaines est concerné par les réévaluations touchant le PF. Il ne s'agit pas d'une valeur marchande, mais d'une valeur à laquelle un terrain est activé au bilan. La réévaluation tient compte des possibilités des droits à bâtir selon le PAL. Les zones en

forte densité sont actualisées en fonction de la valeur au mètre carré : le saut par rapport aux comptes 2022 est exceptionnel, car nous sommes revenu au courant normal.

## **124.00 Office des forêts**

La forêt va s'adapter aux changements climatiques sur un rythme lent. Un cycle se fait entre 50 et 100 ans : en termes d'évolution de la forêt, 2003 a été une année remarquable, telle que 1976, mais les années 2013, 2015, 2018 ont suivi avec une cadence très rapide. Cette succession marque les grands arbres qui souffrent de manière importante. On cherche donc à favoriser des espèces qui s'adapteront au climat en évolution et à travailler la forêt pour une structure d'âge des arbres différents. De même, on sélectionne des essences différentes pour une meilleure exploitation du sol (chaque espèce a des feuilles différentes, mais aussi un système de racines différent). L'office travaille aussi avec le rajeunissement naturel : les individus les mieux adaptés survivent le mieux. En dernier recours, on anticipe l'arrivée des espèces venant du sud.

## **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

### 31300.01 Prestations services de tiers

L'automne a été très humide, beaucoup de travaux ont été décalés sur 2024 afin d'éviter des dégâts dus par exemple au débardage.

### 42500.00 Ventes

Les coupes sont ciblées, tandis que les chablis sont un peu partout sur le massif forestier. Le bois de moins bonne qualité est valorisé comme bois énergie.

### 42000.03 Taxes d'exemption pour plantation d'arbres

Cette ligne correspond aux rentrées relatives aux projets qui nécessitent un défrichage, par exemple la construction d'un réservoir, une ligne de chemin de fer, etc. L'autorisation de défricher prévoit de trouver une surface équivalente et la reboiser, en surface de compensation. Ce sont souvent des propriétaires forestiers publics qui réalisent ces reboisements, sur des surfaces qui appartiennent à la Ville et sont disponibles. Lorsque le maître d'ouvrage réalise le projet ayant nécessité un défrichage, il effectue un versement sur cette ligne, elle-même reversée au fonds forestier de réserve.

### **146.03 Développement durable**

Un stagiaire a été mutualisé entre l'Office des parcs et promenades et celui du développement durable, notamment pour les travaux relatifs au PAL. La stratégie environnementale de la Ville présentée en 2023 y est intégrée.

La sous-commission souhaite une présentation accessible au public du suivi des particules fines et ultrafines, ce qui ouvre la discussion sur l'important travail de collectes de données par l'Office, mise à disposition par exemple comme couches supplémentaires sur le SITN.

### **31 Charges bien, service, autres ch. d'exploit.**

#### **31810.00 Pertes sur créances effectives**

Cette ligne présente un reliquat de l'époque où la prestation « NeuchâtelRoule » était traitée par l'office du développement durable. Il s'agit d'une facture impayée par l'ancien prestataire VeloSpot datant de l'époque de 2017-2018.

#### **4240002 Prestations de services pour tiers**

L'office a mené des études sur la commune pour affiner le modèle de la Confédération, ces études sont subventionnées et une recette a donc été perçue. Une recette a aussi été perçue pour l'extension de l'action NeuchRépare au niveau du Canton.

## **RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION FINANCIERE II**

### Développement territorial, économie, tourisme et patrimoine bâti

La sous-commission financière II, composée de Mmes Charlotte Grosjean et Claire Hunkeler ainsi que de M. Thomas Perret, s'est réunie le 8 mai 2024 en présence de Mme Violaine Blétry-de Montmollin, cheffe du dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti.

Ont également participé à cette séance les responsables d'entités suivantes : M. Philippe Carrard (développement territorial, SDT), Mme Caroline Juillerat (économie et domiciliation), Mme Lena Brina (tourisme), M. Olivier Lavanchy (Caves de la Ville), M. Jérôme Kupper (gérance et logement, SGL), Mme Emilie Clérice (patrimoine bâti, SPB), M. Antoine de Montmollin (secrétariat général, SG).

### **Remarques générales**

En introduction, la Conseillère communale évoque les événements marquants pour l'ensemble du dicastère durant l'année 2023. De nombreux projets ont été menés ainsi que des procédures de recrutements pour des postes clés, dont notamment le poste d'urbaniste communal/chef du Service du patrimoine bâti ainsi que le poste de chef du Service de la gérance et du logement/délégué à l'immobilier et au logement (tous deux entrés en fonction en août 2023). Une nouvelle déléguée au centre-ville et aux commerces a également été recrutée et est entrée en fonction en juillet 2023.

Le travail fourni tout au long de la législature ainsi que ces recrutements permettent de stabiliser les activités, le fonctionnement et la structure du dicastère.

Les membres de la sous-commission relèvent qu'une sérénité se dégage tant du rapport d'activité que des présentations effectuées par les services et les offices. La lecture des comptes devient de plus en plus transparente et aisée, d'importantes écritures comptables d'assainissement et de clarification ayant été passées au cours des précédents exercices. C'est également grâce au fait que, en amont, le budget 2023 de ce dicastère a été construit avec finesse, malgré certaines charges difficiles à anticiper, notamment concernant l'énergie, ou des recettes encore non validées par le nouveau règlement des taxes et émoluments.

Cette sérénité retrouvée grâce au travail accompli depuis plusieurs années est d'autant plus nécessaire au vu des importants défis à venir, dont notamment la révision du Plan d'aménagement local (PAL), les programmes d'assainissement des bâtiments patrimoine administratif et du patrimoine financier ainsi que l'application de la stratégie immobilière et de la politique communale du logement. Globalement, le volume d'investissements et les enjeux dans les domaines liés au développement territorial et aux bâtiments resteront très importants dans les années à venir.

La composition actuelle du dicastère est cohérente et permet de répondre de manière coordonnée à des défis essentiels pour la Ville. Si celle-ci devait évoluer en vue de la législature à venir, il serait fortement souhaitable que les Service de la gérance et du logement et du Patrimoine bâti soient maintenus dans le même dicastère au vu de leurs interactions quotidiennes sur de nombreux dossiers, notamment en matière de rénovation et d'assainissement.

Ils prennent note avec inquiétude de la difficulté de recrutement de personnel dans le domaine du bâtiment.

Ils apprécient la diminution des postes « prestations de mandataires externes » par rapport au budget.

Les commissaires saluent de manière globale l'utilisation du langage épïcène dans le cadre du rapport de gestion.

Les membres de la sous-commission soulignent qu'après quatre ans de suivi du dicastère, durant lesquelles les échanges entre les commissaires, la conseillère communale, le secrétaire général et les chef.fes de service furent très intéressants et constructifs, dans un climat agréable, leur regard devient à la fois plus expérimenté sur les domaines en question mais qu'il devient peut-être parfois moins incisif. En ce sens, l'arrivée de nouveaux membres avec un regard neuf dans la sous-commission dès l'année prochaine est réjouissant.

Les commissaires ont reçu des réponses à toutes leurs questions. Elles et ils remercient la conseillère communale, le secrétaire général et les responsables d'entité pour la clarté de leurs explications, et plus largement pour le travail réalisé durant cette année 2023.

## **Secrétariat général DTETPB**

### **154.00      Secrétariat général DTETPB**

Le secrétaire général a assuré l'intérim au poste de chef de service de la gérance et du logement pour la première partie de l'année 2023. Lors de cet intérim comme lors des précédents, la transition entre deux responsables a beaucoup reposé sur le secrétaire général, témoin de l'historique.

La création des secrétariats généraux permet de répondre à l'attente d'une plus grande transversalité exprimée lors du processus de fusion. Après une législature, il semblerait aujourd'hui difficile de faire sans. En témoigne notamment les intérim et l'accompagnement de projets transversaux assuré par le secrétariat général au sein du DTETPB.

Les commissaires remercient en outre le secrétaire général pour son appui considérable dans la rédaction de ce rapport.

### **Service du développement territorial (SDT)**

L'année 2023 a été marquée par le départ à la retraite de l'urbaniste communal et le recrutement d'un nouveau chef de service, avec une entrée en fonction en août.

Depuis son entrée en fonction, le nouveau chef de service a permis d'insuffler une nouvelle dynamique et d'améliorer de manière significative la collaboration avec les autres services et dicastères de l'administration. A ce titre, la mise en place d'une structure de gouvernance inter-services et inter-dicastères en matière d'espaces publics est à saluer.

Le nouveau chef de service met l'accent sur la réalisation des prestations à l'interne par les collaborateurs-trices afin de valoriser et de développer leurs compétences. Cela permet également de limiter les coûts liés à des prestations de mandataires externes.

Un commissaire s'interroge sur la nécessité d'avoir un poste « nature en ville » vacant au sein du SDT. Suite au départ de la titulaire, ce poste a été réparti entre le SDT et le Service de l'environnement des parcs, forêts et domaines qui traite également des thématiques liées à la végétalisation.

### **120.01      Planification et aménagement urbain**

L'office mène de front la révision du PAL ainsi que plusieurs dossiers d'envergure, qu'il s'agisse de planifications (Beauregard, Portes-Rouges,

secteur de la gare...) ou d'espaces publics (Jeunes-Rives, places du Temple et de la Fontaine à Peseux...). Le projet de territoire a été présenté et validé par le Conseil général en automne 2023.

Des réflexions sont en cours avec le nouveau chef de service pour optimiser le fonctionnement de l'office face à cette charge de travail importante. Pour l'heure, le chef de service se charge de la supervision des projets d'espaces publics et la cheffe d'office du secteur des planifications. Les espaces publics sont définis comme les « espaces ouverts » de la commune, accessible à l'ensemble des habitant-e-s.

Au sein de l'office, une équipe de plusieurs collaborateurs-trices est affectée à la révision du PAL. Elle est en charge de mener le projet jusqu'à sa finalisation et d'assurer la cohérence de l'ensemble du processus, en se conformant aux orientations données par le Conseil général, la COMPAL ainsi que le COPIL PAL. Le financement par le crédit d'investissement lié au rapport 22-009 validé par le Conseil général de deux EPT au sein de l'office se terminera en décembre 2024. Cette temporalité correspond à la finalisation du dossier du côté de Ville, la suite dépendra des retours des services de l'Etat.

Une commissaire fait part de son agacement quant au fait que le projet de halle triple à Peseux ne soit pas encore lancé sur le secteur des Chapons. Il est répondu que des démarches sont en cours. La commune a rencontré plusieurs acteurs importants du secteur qui se montrent très ouverts. Les commissaires soulignent l'importance de disposer d'infrastructures sportives en nombre suffisant pour l'attractivité de la commune et de la région, également en lien avec l'université, et qu'il convient de réfléchir à deux halles triple. Les autres communes et le canton doivent également participer à cet effort qui ne peut reposer uniquement sur la Ville de Neuchâtel lorsqu'il s'agit d'infrastructures à vocation régionale ou cantonale.

## **120.02 Permis de construire**

Suite au départ de la cheffe d'office, le chef de service a assuré le pilotage de l'office en parallèle du processus de recrutement qui n'a pas permis en 2023 de trouver un profil correspondant en raison de la situation de pénurie sur le marché du travail. Une solution semble désormais pouvoir être trouvée en valorisant des compétences à l'interne.

L'office est actuellement mis sous pression par un nombre important de dossiers, ce qui témoigne du dynamisme et de l'attractivité du territoire

communal. Certains dossiers d'envergure déposés récemment nécessitent un accompagnement conséquent de la part de l'office. En parallèle, une présence renforcée sur le terrain est nécessaire pour contrôler la conformité des constructions.

Globalement, les oppositions nombreuses ralentissent un bon nombre de projets, ce qui constitue une préoccupation importante en terme de développement territorial. La commune tente autant que possible de favoriser les conciliations, y compris concernant les projets portés par des privés.

Une nouvelle tarification des permis de construire sera proposées au Conseil général dans le cadre d'un rapport général sur les taxes et émoluments. Elle doit permettre de mieux valoriser les prestations effectuées par la Ville et d'améliorer ainsi les recettes de l'Office.

D'importants efforts sont toujours consacrés au rattrapage du retard pris dans l'archivage des dossiers de permis de construire suite à la fusion.

## **Service de l'économie, de la domiciliation et du tourisme**

### **108.00 Économie et domiciliation**

Suite au départ à la retraite de l'ancien délégué au centre-ville et aux commerces en 2022, une chargée de projet a été engagée sous contrat de mandat privé à 50% jusqu'au 30 juin 2023. En parallèle, un processus de recrutement a été mis en place qui a abouti à l'engagement d'une nouvelle déléguée au centre-ville et aux commerces au 1er juillet 2023. Son expérience et son réseau au sein des commerçant-e-s permettent de multiplier les activités et le soutien de la commune à l'attractivité du centre-ville et de l'ensemble des quartiers : animations de fin d'année renforcées, grande roue, Jeudi-Oui, rencontre sous diverses formes avec les commerçants et les différents acteurs...

Même si des fermetures de commerces et des restaurants sont à déplorer, le centre-ville est très dynamique et vivant. Les locaux sont rapidement repris par de nouveaux acteurs avec de nouvelles propositions, comme en témoigne le nombre particulièrement bas de vitrines vides (excepté les espaces en cours de rénovation).

Le coût total pour la Ville lié à la venue de la grande roue sur la place Alexis-Marie Piaget en décembre 2023 s'élève à 9'500.-. Il s'agissait d'un accord pour faire venir cette installation une première fois à Neuchâtel. La

grande roue passera à nouveau par le territoire communal en été 2024, dans un emplacement différent.

Les commissaires soulignent le nombre et la qualité des animations proposées dont ils ont été les témoins. Les informations ont été très bien transmises sur l'ensemble du territoire de la commune fusionnée.

Les rencontres plus régulières mises en place avec les commerçants et restaurateurs de l'ensemble du territoire communal sont très positives. Le décalage entre les attentes à très court terme de mesures concrètes par les commerçants et le temps des mesures politiques qui est parfois plus long peut susciter de l'impatience. Les commissaires soulignent que les délégué-e-s aux quartiers doivent aussi être invités à participer à ces rencontres avec les acteurs locaux.

La présence d'une offre médicale suffisante sur le territoire de la commune fusionnée est une préoccupation importante pour les commissaires. Le canton fait un travail très important sur cette thématique par son délégué cantonal à la domiciliation, qui a permis, en bonne intelligence avec la Ville, d'accueillir les cabinets de plusieurs nouveaux médecins sur le territoire communal.

Depuis le départ du chef d'Office / délégué à l'économie et à la domiciliation en octobre 2023, ce poste n'a pas été repourvu. Les tâches auparavant assurées par ce poste ont été réparties entre le Service de la gérance et du logement et le Service du développement territorial en lien notamment avec de nouvelles compétences recrutées dans ces services. Le rôle de l'Office se concentre désormais sur la politique d'animation commerciale et économique du centre-ville et des quartiers. En ce sens, l'office devra être renommé en supprimant la notion de « domiciliation », ce qui sera probablement effectué dans le cadre de la législature à venir.

Un processus de recrutement est en cours dans cet office pour 2024 afin d'aider l'actuelle déléguée sur les questions administratives et la gestion de projets.

## **122.00 Caves de la Ville**

L'année 2023 a été marquée par la préparation du nouveau modèle d'exploitation des Caves de la Ville présenté au Conseil général dans le cadre du rapport 23-024. Cette nouvelle organisation entrera d'ores et déjà en vigueur pour les vendanges 2024 et les différents contrats liés sont en cours de finalisation et de signature.

## **147.00     Tourisme**

L'année 2023 a été marquée par l'absence de la cheffe d'Office en raison d'un congé maternité de mars à octobre. L'organisation de l'office a été repensée et dès 2024, les 1.9 EPT se répartiront entre deux collaboratrices (et non plus trois comme c'était le cas jusqu'ici). La troisième collaboratrice employée auparavant à la fois par l'Office communal du tourisme et le Service de la culture pourra recentrer ses activités sur ce dernier.

Le rapport sollicitant le crédit pour l'auberge de jeunesse devrait être adressé au Conseil général en automne 2024, pour une ouverture en 2027, sous-réserve de la position des nouvelles Autorités.

Un commissaire souligne qu'il pourrait être judicieux de mieux insister sur l'association Neuchâtel-chocolat afin de valoriser tous les efforts fournis dans le cadre de l'organisation de Chocolatissimo. Il s'agit en effet de valoriser le savoir-faire des confiseurs locaux et l'artisanat local. Désormais, de nombreux événements culturels (films, pièces) viennent appuyer la démarche.

Un travail de l'ombre important est consacré à la promotion de Neuchâtel en tant que destination touristique d'importance auprès d'acteurs clés, notamment auprès de Suisse Tourisme. L'objectif est ainsi de pouvoir bénéficier d'une visibilité à grande échelle via notamment des articles ou des reportages.

La Ville de Neuchâtel est désormais membre de l'association des sites clunisiens. Un dépôt en vue d'une inscription des sites clunisiens à l'Unesco va être effectuée en 2025. Dans cette optique, des travaux de restauration seront selon toute vraisemblance engagés sur l'église de Corcelles.

## **Service de la gérance et du logement (SGL)**

### **119.01     Gérance et logement**

L'année 2023 a été marquée par l'engagement d'un nouveau chef du Service de la gérance et du logement/Délégué à l'immobilier et au logement, entré en fonction en août. Ce recrutement a permis de renforcer les compétences du service en matière notamment de stratégie immobilière et d'insuffler une excellente dynamique avec les collaborateurs-trices. Depuis l'arrivée du nouveau chef, un effort important de formation des collaborateurs-trices du service est déployé.

La politique de la Ville en matière de droit distinct et permanent (DDP) est présentée dans le cadre du rapport 23-026 concernant la stratégie immobilière et la politique communale du logement. Un bien-fonds faisant l'objet d'un DDP au bénéfice de la Fondation pour la construction de maisons pour personnes âgées (FMPA) est arrivé à échéance et a été repris en pleine propriété par la Ville.

Le Service de la gérance et du logement n'est le seul service impliqué dans le développement de logements adaptés pour les personnes âgées et d'EMS. En effet, si certains aménagements peuvent être effectués sur les bâtiments de la Ville lors des assainissements/rénovations, le principal outil de la Ville se situe au niveau des planifications et des règles négociées dans le cadre du développement de projets privés. Désormais, un pourcentage de logements avec encadrement est exigé par la commune dans la très grande majorité des planifications territoriales. Ces éléments sont pilotés par le Service du développement territorial. Le Conseil général sera informé de démarches sur ces aspects en lien avec le plan spécial « Portes-Rouges 55 ».

La rénovation, l'entretien et l'intendance des bâtiments scolaires représentent une charge de travail et financière importante pour les services de la Ville. Des efforts importants sont consacrés afin de fluidifier la collaboration avec l'éorén, notamment par des rencontres fixées de manière régulière afin de prendre en compte les besoins et demandes des directions. Les commissaires relèvent qu'effectuer un contrôle démocratique sur l'éorén par le Conseil général est parfois complexe.

Dès 2023, les imputations internes des honoraires de gérance ont été abandonnées.

Les frais liés aux immobilisations incorporelles consistent en licences/abonnements à des logiciels informatiques.

3910000 Prestations de services

Il s'agit d'alarmes/interventions de pompiers en lien avec les bâtiments de la Ville qui ne sont pas budgétées.

44300.00 Loyers et fermages, bien-fonds PF

Les revenus du patrimoine financier sont meilleurs que budgétés. Cela découle des efforts du service pour mettre en location l'ensemble des objets et l'adaptation du loyer de certains appartements.

## **165.00 Chauffage à distance**

Depuis les comptes 2023, l'entité 165.00 Chauffage à distance est intégrée au Service de la gérance et du logement. Le budget et la gestion était auparavant réalisés par le Service des finances et les infrastructures. Ce chauffage à distance alimente principalement des bâtiments et infrastructures publiques, en plus du Centre médical de la Côte.

L'entité est aujourd'hui déficitaire alors qu'elle doit être à l'équilibre selon la législation. Les tarifs de vente d'énergie par l'entité n'ont pas été adaptés suffisamment rapidement en parallèle de la hausse des coûts d'achat. Le Service de la gérance et du logement a repris la gestion de l'entité et des adaptations aux tarifs du marché sont en cours.

## **Service du patrimoine bâti (SPB)**

### **119.02 Patrimoine bâti**

Suite à la validation du crédit-cadre concernant le programme d'entretien et d'assainissement énergétique du PA par le Conseil général en mai 2023 et du crédit-cadre pour le même programme concernant le PF par le Conseil communal en décembre, le service compte 4 EPT supplémentaires, hélas restés vacants en 2023. Le recrutement pour ces postes a été très difficile en raison de la situation sur le marché du travail, malgré plusieurs relances. Trois profils de qualité ont été trouvés et pourront être engagés en 2024.

L'année 2023 a également été marquée par le départ de l'architecte communal – chef de service dont le poste était vacant en fin d'année 2023. L'architecte communale adjointe a assuré l'intérim en tant que cheffe de service depuis juin 2023.

Le service mène plusieurs projets d'une grande envergure de front, dont notamment l'application des programmes d'assainissement et d'entretien du PA et du PF, la réalisation du Collège des Parcs et la préparation de la demande de crédit de réalisation concernant le Collège latin.

### **3910000 Réévaluation des bâtiments PF**

Les membres de la sous-commission s'interrogent sur la méthode utilisée pour la réévaluation du PF. En effet, bien que la réévaluation ne concerne qu'1/5 du PF en 2023, il y avait déjà eu une réévaluation complète du PF l'année précédente. Cette question sera posée de manière générale en séance plénière de la Commission des finances.

## RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION FINANCIERE III

(Développement technologique, agglomération, sécurité, finances et ressources humaines)

La sous-commission financière III, composée MM. Philipp Niedermann, Nicolas de Pury et Marc Rémy, s'est réunie le 8 mai 2024 en présence de M. Didier Boillat, responsable du DTASFRH, pour examiner les comptes 2023. Ont également participé à cette séance : pour la sécurité : MM. Frédéric Mühlheim, chef du service de la protection et de la sécurité et Jean-Pierre Habegger, responsable financier ; pour les finances : MM. Gérard Blandenier, chef du service des finances et Marco Paolini, responsable de la gestion financière ; pour les ressources humaines : Mme Françoise Riem-Vis, cheffe du service des ressources humaines, Mme Anna Rita Da Conceição Costa, chargée de budget RH ; pour le développement technologique M. Christophe Egger, délégué au développement technologique et à l'agglomération ainsi que M. Samuel Monbaron, secrétaire général.

### Introduction

En préambule, D. Boillat cite quelques éléments marquants de l'année 2023 à relever :

- La présentation au Conseil général du rapport relatif à la stratégie de numérisation et d'innovation responsable (smart city) a été le point de départ des évolutions à venir dans le développement technologique avec un grand travail mené en 2023 dans la création de notre application citoyenne dévoilée en mars 2024 : [www.participons.ch](http://www.participons.ch). Cette plateforme comprend actuellement deux fonctionnalités principales qui sont l'espace des associations et le budget d'innovation participative (BIC). Ce dernier a été lancé avec succès il y a deux mois avec 40 projets déposés actuellement et une dizaine sur nbooster (la plateforme du BIC gérée par MICROCITY et dédiée aux personnes morales).
- La montée en puissance de l'ACN avec tout le travail effectué dans le domaine des charges géotopographiques et à présent dans le dossier relatif à la péréquation fiscale intercommunale. Enfin, le chef de dicastère a été nommé co-président de l'ACN.
- Dans le domaine de la défense incendie, la région de défense incendie du littoral (RDIL) a unifié son image et favorisé le travail en

commun et les partages d'expériences entre sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

- Au sein de l'Organe de conduite, un important travail de préparation et de suivi concernant la crise énergétique est à signaler.
- Au niveau des ressources humaines, la mise à jour des dossiers du personnel est enfin terminée et le programme réflexe santé est achevé. Le démarrage du nouveau concept d'accueil pour les apprenants et l'aboutissement du travail sur les inconvénients de service (travail de nuit et du week-end) font partie des importants projets réalisés de l'année passée.

## **Développement technologique et agglomération**

### **105.00 Informatique**

Cette entité de gestion regroupe le budget du parc informatique, y compris la téléphonie.

De manière générale, les efforts de rationalisation de l'attribution du matériel portent leurs fruits (achats de matériel et téléphonie fixe notamment).

Concernant la téléphonie fixe, la baisse des charges constatée est due à la mutualisation des coûts avec l'Etat. L'achat de matériel informatique est en baisse suite à la centralisation des achats et l'uniformisation des règles d'attribution.

Une modification des coûts est à signaler dans le mandat de prestation informatique et porte sur la sécurité informatique dont les coûts facturés par le SIEN augmentent.

Les imputations internes concernent les domaines autoporteurs.

Pour 2025, le mandat du SIEN sera de 3.4 millions de francs, ce qui est le montant le plus bas depuis la fusion du SIEN avec le CEG.

Tant la Ville que le SIEN visent une baisse des charges chaque fois que possible (notamment limitation du nombre de serveurs passant de 24 à 18).

### **148.00 Agglomération**

Pour rappel, cette entité de gestion regroupe principalement des cotisations dont les principales sont Région Neuchâtel Littoral (RNL),

Objectif.ne, région capitale suisse, Association des Communes Neuchâteloises (ACN), réseau des villes de l'arc jurassien (RVAJ).

La Ville s'implique comme moteur de la région par exemple avec l'application citoyenne qui est réfléchi pour pouvoir être utilisée par et avec les autres communes de la région.

## **168.00 Développement technologique**

Les subventions aux entreprises privées non budgétées concernent les événements dans le domaine technologique comme le smart city day, la swiss nano convention et le challenge microcité (qui devient challenge innocité dès 2024) où la Ville a déposé un challenge sur l'application citoyenne.

L'application citoyenne et le budget d'innovation collaborative ont fait l'objet d'un travail intense en 2023 qui porte à présent ses fruits en 2024.

Parmi les autres projets, citons le visa électronique des factures mis en place principalement en 2023 et les travaux préparatoires du futur système d'information RH.

Enfin, les infrastructures informatiques du jardin botanique sont passées en 2023 du SITEL (UNINE) au SIEN. Le même travail d'intégration au SIEN est en cours pour le Muséum d'histoire naturelle avec un coût initial d'investissement qui sera rapidement amorti par la baisse des coûts de fonctionnement. Ainsi tous les services de l'administration seront rattachés au SIEN.

Eléments importants à retenir :

- Intégration de la ville au contrat de téléphonie mobile
- Mutualisation de la téléphonie fixe avec l'Etat

Pour un commissaire, la création de l'application citoyenne peu après celle des assemblées citoyennes interroge. Pourquoi avoir créé deux espaces de participation ?

Premièrement, il est rappelé que les responsables des assemblées citoyennes au sein de l'administration ont été impliqués dans le projet d'application citoyenne depuis le début en gardant à l'esprit la volonté de complémentarité entre les outils proposés.

L'idée de l'application citoyenne est basée sur les expériences des autres villes, notamment Barcelone, qui a une organisation avec des assemblées

citoyennes (physiques) et qui a vu une multiplication par 7 de la participation avec la création de decidim (application utilisée par la Ville de Neuchâtel).

But : être complémentaire, augmenter la participation et proposer de nouveaux projets, notamment avec le budget d'innovation collaborative qui permet de financer des projets portés par des consortiums impliquant les habitant-e-s et entreprises.

Ces deux formes de participation sont différentes. Un module relatif aux assemblées citoyennes sera bientôt disponible sur participons.ch avec comme objectif de faciliter le travail administratif de ces assemblées.

Concernant le budget d'innovation collaborative, un commissaire demande si c'est uniquement le vote qui déterminera l'attribution de financements aux porteurs de projets ? Et y a-t-il un objectif en termes de participation de la population ?

Oui, c'est exclusivement le vote des habitant-e-s qui permet in fine de retenir un projet. Concernant la participation, 5 % serait bien pour une première édition.

Le module associations permet aux groupements associatifs de se présenter et d'avoir une présence en ligne avec diverses fonctionnalités (création d'événements, etc.).

L'idée est de développer cette application dans le contexte de la smart région voulue par la RNL avec une utilisation possible par chaque commune et / ou pour la région.

## **Sécurité**

Globalement sur l'ensemble des recettes et charges, les comptes 2023 du service sont dans le tir avec une amélioration tant par rapport au budget que par rapport à l'année 2022.

A l'avenir, il serait utile d'inviter la sous-commission financière au rapport annuel du SPS qui est l'occasion de voir l'ensemble des activités du service.

## **Collaborations avec Val-de-Ruz**

Initialement, la Commune de Val-de-Ruz a demandé à la Ville de collaborer dans le domaine de la sécurité publique. Cette volonté s'est réalisée par la conclusion d'un mandat de prestation entre les deux

communes qui a impliqué l'engagement de 2 EPT au SPS au profit de Val-de-Ruz.

Par la suite, Val-de-Ruz a demandé de fusionner leur organisation de protection civile avec celle du littoral, ce qui a été fait avec succès.

Dans le domaine de la défense incendie et de la gestion de crises et de catastrophe (OCRg), une collaboration a aussi été assez naturellement envisagée. Si une collaboration était possible, les pompiers de Val-de-Ruz ont combattu le projet et la commune a renoncé.

Dans le domaine des ambulances, le système est cantonal et la base de départ de Val-de-Ruz sert à la fois pour les urgences locales, les transferts et les renforts pour le haut et le bas. Les coûts de la brigade sanitaire de la Ville dépendent du coût total du système cantonal qui est divisé par la population, ce qui engendre des difficultés de budgétisation au niveau communal.

### **151.01      Domaine administratif**

#### 41200.00    Revenu de concession

Un commissaire demande pourquoi les revenus de cette rubrique sont plus faible que le budget, mais plus haut que les comptes 2022 ?

Il s'agit toujours la même explication : l'adjudication du mandat d'affichage public est toujours en procès et en l'absence de contrat à long terme avec l'entreprise Horizon, il n'est pas possible de bénéficier de l'ensemble des revenus de concessions.

SGA et Horizon sont en conflit et ont des modes de fonctionnement différent, Horizon travaillant plus avec des afficheurs locaux alors que SGA se focalise presque exclusivement sur les grands annonceurs nationaux. Actuellement, le dossier est encore en mains du tribunal fédéral.

## **Logistique et ports**

### **151.02      Logistique**

#### 42400.01    Taxes d'utilisation

L'intention de mettre à jour le tarif de stationnement n'a pas été réalisée pour l'instant. Les questions relatives aux taxes nécessiteront encore diverses réflexions et analyses.

Dans la situation actuelle, des augmentations de taxes ne paraissent pas favorables dans le but notamment d'aider les commerces locaux. Parmi les évolutions récentes, citons la baisse des taxes d'étalage qui est une aide à l'heure où les magasins cherchent à embellir leur devanture et rendre la ville attractive.

Un commissaire s'interroge sur les montants de certaines taxes. Il a eu vent d'un exemple à la baie de l'Evoles où les taxes ont incité l'exploitante à retirer ses chaises au vu du coût excessif.

Il est répondu que les taxes en question sont cantonales et effectivement très élevées dans certaines situations.

Le responsable de dicastère indique une dynamique positive en ville avec une augmentation des demandes d'implantation de buvettes, cabanons, etc. mais aussi des demandes d'utilisation du domaine public pour des stand up paddles, jeux ou encore kayaks.

### **151.03 Ports**

38790.00 Amortissement supplémentaire sur investissement et  
45110.00 Prélèvements sur les fonds du capital propre

Au budget 2023, un prélèvement qui avait été prévu dans la réserve des ports pour les investissements n'a pas été réalisé. On trouve la charge et la recette prévue dans les deux comptes qui sont à zéro, le Conseil communal ayant décidé de ne pas prélever au vu des bons résultats 2023.

### **151.04 Sécurité publique**

Un commissaire demande s'il est possible de sanctionner sur la base du radar bruit acquis par la ville ?

La LPol définit que la commune n'a pas de compétence concernant les véhicules en mouvement.

Avec le radar bruit, on peut connaître les situations les plus problématiques afin de pouvoir informer la police ou de prévoir des mesures d'aménagement.

A 78 dB(A) (réglage actuel du radar pour indiquer Bruit ! aux conductrices et conducteurs), on constate entre 7 et 11 % de dépassements en fonction des rues et des moments. Ce montant de 78 dB(A) n'est pas une norme formelle.

Il est également compliqué d'amender pour la police car difficile d'être au bon endroit au bon moment et le bruit généré et donc une éventuelle sanction dépendent souvent du comportement de la conductrice ou du conducteur.

Un autre axe de travail dans ce domaine concerne la modernisation des routes avec les zones 30, l'aménagement routier, le revêtement.

Un commissaire demande si la baisse du nombre d'amendes est due au manque d'agent-e-s de sécurité publique (ASP) ?

Il est difficile de recruter dans le domaine des ASP, le métier étant difficile avec notamment la mission de mettre des amendes de parcage.

Avec le rythme des écoles de formation, il est difficile de recruter et c'est très cyclique.

Secondement, avec le nombre de manifestations et l'augmentation des autres missions de la sécurité publique, le temps consacré aux amendes est plus bas que par le passé.

Enfin, du personnel a été mis à disposition d'autres collectivités (Milvignes et Cortaillod) qui étaient dans des situations compliquées. Ces collaborations intercommunales sont neutres car facturées aux communes concernées et intéressantes dans une vision régionale et un partage d'expériences.

Ajoutons encore que les ASP sont souvent mieux rémunérés dans les autres communes du littoral qu'à Neuchâtel, ce qui génère des départs.

Pour plus de détails, voir p. 160 du rapport de gestion qui illustre l'augmentation massive des activités.

Un commissaire évoque les difficultés de circulation des bus à la rue du Seyon jusqu'à 10h du matin à cause des livraisons.

Un ensemble de raisons liées aux heures d'ouverture des commerces, aux besoins en livraison, à la suppression des autorisations permanente en 2022, etc. engendre un certain encombrement. Des évolutions seront nécessaires notamment pour les livraisons avec des chariots, vélos, boîtes de la poste pour les livraisons de paquet. Il s'agira d'être innovant.

Depuis 2022, les entreprises s'adaptent, mais cela prend du temps.

Un commissaire demande des explications sur le régime des cases livraisons. Il existe un flou concernant l'utilisation qui peut en être faite. La sous-commission suggère qu'une information soit faite dans N+.

Pour les différentes catégories d'utilisateurs, des clarifications pourraient en effet être faites.

### **151.06 Région de défense incendie du littoral**

Un commissaire demande comment fonctionne le système des pompiers volontaires qui donnent de leur temps à la défense incendies comme activité extraprofessionnelle ?

Sur le littoral, dans les casernes principales de Cortaillod et du Landeron (les autres détachements étant à Rochefort et Lignières), les pompiers volontaires interviennent de façon autonome et donnent de leur temps pour la société et s'astreignent à des services de piquet.

Sous l'égide de l'ECAP, le syndicat régional de la sécurité civile du littoral neuchâtelois (SSCL) est responsable de la défense incendie et mandate la Ville pour la gestion du RDIL. Au sein du syndicat, si la Ville coûte plus cher que le mandat, elle assume les coûts supplémentaires, alors que les éventuelles économies sont réparties à 50% pour la Ville et 50% mutualisés entre toutes les communes du syndicat.

Dans les évolutions récentes, la cohésion entre volontaires et professionnels a été favorisée par des travaux communs à la caserne de la Maladière visant à une montée en puissance et un plus grand investissement des volontaires.

La RDIL développe son attractivité également dans le but de motiver la population à s'investir au sein des corps de sapeurs-pompiers volontaires.

## **Finances**

### **Introduction**

Globalement, on constate une augmentation de la dette et des intérêts de la dette même si, dans les renouvellements récents, il y a parfois des baisses de taux.

Le calcul de l'autofinancement selon MCH2 est rappelé.

**Autofinancement**

Solde du compte de résultats	-9'459'560
33 Amortissements du PA	27'157'631
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	4'593'003
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-1'958'282
365 Réévaluation participation PA	178'000
366 Amortissements des subventions d'investissement	40'000
389 Attribution au capital propre	40'000
4490 Réévaluation PA	-4'284'000
489 Prélèvement sur le capital propre	-6'215'400
<b>Autofinancement</b>	<b>10'091'393</b>

Le chef de dicastère commente le degré d'autofinancement 2023 qui est en augmentation grâce à un déficit en baisse.

**Gestion financière et Structure de la dette**

Pour rappel, la fin des taux négatifs date de septembre 2022. A la suite de cela, de grandes incertitudes ont engendré des hausses successives avec notamment un impact des événements géopolitiques. Les taux à court terme sont à présent plus élevés que les taux à long terme, ce qui signifie qu'il y a un manque de visibilité par rapport à l'avenir. Face à cette problématique, les banques centrales ont augmenté leurs taux directeurs (BCE, FED, BNS). L'inflation et les coûts énergétiques ont augmenté d'où pour les banques centrales la difficulté de maîtriser l'inflation tout en évitant une forte récession.

Aux Etats-Unis, l'économie est restée plus robuste qu'en Europe malgré la hausse des taux.

La BNS a augmenté son taux directeur jusqu'en juin 2023, puis l'a baissé en mars 2024.

En 2023, il y avait peu de remboursements d'emprunts à effectuer (12.5 mois d'emprunts à renouveler). Les prêteurs face à l'évolution des taux ont été mitigés et ont augmenté leur marge. Le choix a été fait de faire du moyen terme (4, 5 et 8 ans).

Le taux d'intérêt moyen 2023 des renouvellements est de 2.05 %.

Depuis 2020, on constate une hausse de la dette, atténuée en 2022 et 2023. L'évolution de la dette a été parfois faussée entre budget et comptes par la réalisation partielle des investissements budgétés engendrant un besoin de financement plus faible que prévu.

Dès 2025, il y aura 45 à 50 millions de dette à renouveler par année.

Les emprunts à renouveler sont à un taux moyen de moins de 1 % et nous avons encore 3 emprunts à 0 %. A fin 2023, la Ville a 439 mios de dette à long terme à un taux moyen 0.82 % et paie 3.5 mios d'intérêts annuel. En 2020, la charge des intérêts des 4 communes parties à la fusion se montait à près de 4 mios de francs. Au vu de l'évolution de la situation, la charge des intérêts est appelée à augmenter.

Un commissaire demande pourquoi la Ville ne conclut pas ses emprunts à long terme ?

Entre janvier et avril 2023, il n'y avait encore pas de baisse de taux ou de stabilisation. Si les taux baissent, des emprunts sur des durées plus courtes permettent ainsi de pouvoir renouveler sur du long terme au moment de leur échéance et bénéficier ainsi de bonnes conditions offertes sur le long terme. Le choix de durées moyennes fait suite à un arbitrage et un suivi des tendances visant à minimiser la charge des intérêts.

Le court terme permet d'être très réactif, surtout en cas de fort mouvement de taux. Une baisse de taux est envisagée dès 2025 et le court terme permet de profiter des évolutions positives anticipées.

Pour rappel, la Ville dispose d'un rating A.

## **103.02 Impôts**

Au total, une augmentation assez forte des revenus fiscaux est à constater avec 190 millions en tout pour l'année 2023.

### **Personnes physiques**

Impôt sur le revenu

Une évolution positive est constatée depuis 2021. Une forte amélioration a été budgétée en 2023 qui ne s'est que partiellement réalisée. L'estimation des tranches 2023 a été trop optimiste.

Les personnes physiques constituent un socle important des revenus fiscaux, plus grand que les personnes morales et moins sujet aux

fluctuations (bien qu'en pratique les revenus des personnes morales fluctuent peu).

### **Personnes morales**

2023 est une très bonne année. 2024 devrait encore être assez bon malgré des signes d'essoufflement des entreprises qui fait peser un risque.

Un commissaire demande si la situation est similaire dans les autres communes ?

Au vu du fonds de répartition, la tendance à la hausse des impôts sur les personnes morales (IPM) est visiblement assez généralisée dans le canton.

Pour rappel, les bons résultats 2023 au niveau de la Ville font suite à un événement unique : un rectificatif d'impôts des personnes morales a eu un impact fort sur 2023. Sur les 9.1 millions d'augmentation, 6.1 sont dus au rectificatif sur une seule société.

Concernant l'écrêtage décidé au niveau cantonal, un commissaire souhaite connaître le mode de calcul.

La base utilisée pour le calcul de l'écrêtage est les comptes 2022 (impôts sur le bénéfice, le capital et rectificatifs), Pour 2024, l'impôt des personnes morales maximal dont peut bénéficier la Ville est le montant 2022 + 15 %. C'est ce qui a été budgété en pratique (budget 2024 : 43.3 mios d'IPM). Aux comptes 2023, l'IPM atteint presque 48 mios. La Ville perd donc théoriquement 5 millions entre 2023 et 2024. La règle qui sera appliquée pour 2025 n'est pas encore connue.

Le canton propose de nouvelles règles de répartition avec 60-40 ou 50-50 au lieu des 67-33 actuels pour le fonds de répartition de l'IPM. La dernière proposition soumise à l'ACN va dans le sens d'une baisse du montant mis dans le fonds avec d'autres changements. Les discussions sont en cours.

Il existe un risque d'écrêtage pour Neuchâtel et Boudry en 2025 en l'absence d'accord entre l'Etat et les communes au travers de la CDC Fineco. Les députés auront bientôt en main les propositions de l'Etat.

Les enjeux et discussions avec le canton sont importants avec également d'autres sujets de débats comme la répartition des coûts de la santé.

D'un côté, le canton veut une politique d'attractivité avec l'accueil de citoyens et d'entreprises et à la fois un écrêtage des impôts reçus qui n'incite pas à développer nos entreprises.

Un commissaire souligne qu'un changement des règles trop rapide est problématique pour la stabilité et rappelle la tendance du canton de se décharger sur les communes.

### **Autres impôts**

Concernant les autres impôts, après un pic en 2022, une stabilisation est constatée dans l'impôt foncier et la taxe sur les chiens.

49400.00 Intérêts et charges financières théoriques

Dans ce compte sont mentionnés les intérêts facturés aux services en fonction du volume d'investissements annuel.

Un commissaire demande des précisions sur les prélèvements pour investissements indiqués en p. 24 du rapport sur les comptes.

Il s'agit de prélèvements prévus dans les fonds créés à cet effet avec l'excédent des réserves dans les domaines autoporteurs (eau, épuration et ports). Ces fonds servent pour les investissements de ces domaines (charges correspondantes prévues en p. 30). Ils étaient budgétés, mais n'ont pas été effectués au vu des bons résultats à comparer au budget.

### **Ressources humaines**

Le dossier phare concerne les inconvénients de service qui a abouti fin 2023 après presque deux ans de travail pour permettre l'entrée en vigueur de l'art., 59 al. 6 du statut du personnel.

Le projet réflexe santé a également été terminé en 2023 avec l'aboutissement de la 3<sup>ème</sup> phase après deux pauses consécutives dues au COVID.

Un commissaire relève la difficulté d'uniformiser les inconvénients de service.

A l'introduction de l'art. 59 al. 6, il a fallu déterminer des modalités d'application en appréhendant cette problématique à l'échelle de la Ville avec des récoltes de données dans de nombreux services (sécurité, voirie, etc.).

La Ville se préoccupe de la santé de son personnel occupé la nuit, les week-ends et les jours fériés. Au vu de la grande hétérogénéité existante dans les services, il a été particulièrement complexe d'unifier les régimes.

Les règles étaient différents partout (musées, sports, voirie, pompiers, etc.).

Il a été nécessaire d'analyser toutes les pratiques et primes existantes (ex. nuits en caserne concernant les pompiers et ambulanciers mais pas pour la sécurité publique, etc.).

Dans les discussions, il est apparu qu'une partie du personnel était satisfait de la compensation en temps alors que d'autres voulaient une compensation en argent, ce qui a compliqué les négociations sociales.

Une période de transition de deux ans pour l'introduction du nouveau régime a été décidée par le Conseil communal visant à atténuer le choc et à compléter le personnel dans les secteurs où du repos supplémentaire est attribué.

Au vu des profils à recruter, certains services se mettront à jour plus rapidement que d'autres.

### 31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Un commissaire relève que les honoraires de conseillers externes et experts sont en augmentation malgré un commentaire au budget 2023 indiquant qu'une baisse est visée sur les prochaines années.

Dans ce compte, il y a notamment l'audit diligenté au MEN qui augmente les coûts. Il y a dans ce compte plusieurs mandataires : médiateurs, évaluations de fonctions, assessments, etc.

En ce qui concerne des médiateurs, la situation est en stabilisation depuis 2022.

Les perspectives futures ne dépendent pas totalement du SRH, par exemple en ce qui concerne les médiateurs, le personnel est libre de faire appel à ce service.

Pour les assessments, il y a aussi peu de maîtrise, étant donné que cela dépend des départs des cadres et des renouvellements.

Un commissaire demande si le développement de ressources en internes serait utile ?

Un regard externe est utile pour ne pas avoir des pairs qui se jugent, notamment dans les évaluations de fonctions (cheffe RH qui juge d'une autre fonction de chef de service).

Concernant les médiateurs, c'est un choix politique. On peut aussi avoir des personnes de confiance en interne, mais les médiateurs indépendants de l'administration peuvent apporter des garanties supplémentaires de confidentialité, au moins en apparence.

Le chef de dicastère précise qu'un planning des départs à la retraite des cadres clés (finances, RH, infrastructures, etc.) a été fait. Le passage par des chasseurs de tête est utile pour ces postes clés et augmente les coûts de mandataires, surtout dans le contexte d'un marché du travail tendu. Pour ces postes, il est difficile d'attirer des talents avec le niveau de salaire actuel.

Un commissaire rappelle que les crises coûtent cher et qu'il vaut mieux mieux anticiper dans la mesure du possible (ex. cas du MEN). Il demande ce qu'il en est du service du patrimoine bâti.

Un élément d'anticipation est le questionnaire au départ des collaborateurs qui permet de bénéficier d'informations sur des situations potentiellement problématiques et permet de signaler d'éventuels problèmes aux chef-fe-s de services et de dicastères.

Des interventions de tiers sont proposés lorsque c'est nécessaire.

Un autre élément permettant d'anticiper des situations problématiques est le suivi de la statistique de sinistralité maladie.

Un commissaire rappelle que la commission financière peut nommer une commission spéciale qui peut aussi entendre du personnel, même si cela peut s'avérer chronophage.

Des formations et sensibilisations sont proposés dans le domaine de la communication et prévention du harcèlement notamment.

Le chef de dicastère évoque le fait que des problèmes ont été rencontrés là où il n'y a pas de cahiers des tâches ni d'entretiens d'évaluation. Dans certains cas, l'approche choisie par le responsable de dicastère concerné peut aussi avoir un impact.

A ce jour, les cas RH problématiques sont traités par le Conseil communal et les décisions nécessaires sont prises, notamment blâme, avertissement, voire licenciement dans les cas les plus graves.

Dans certains cas, l'arrivée de nouveaux cadres permet de réformer le fonctionnement des services à satisfaction.

Un commissaire demande comment sont suivis les audits menés (volonté de mettre en œuvre les mesures proposées ou tentative de donner une chance).

Dans tous les cas, la volonté de respecter les processus et la réglementation est toujours présente. Le service juridique a dû être renforcé afin d'augmenter en performance et d'améliorer nos décisions.

Concernant les inconvénients de service, un commissaire demande si la Ville a pu s'inspirer des autres collectivités ?

L'inspiration utilisée en premier lieu est la loi sur le travail. La Ville de La Chaux-de-Fonds a sorti de son statut les équipes qui travaillent à horaires spéciaux et a proposé des règles propres pour ces métiers.

A l'Etat, les inconvénients de service ont été valorisés dans l'évaluation de fonction, c'est donc un élément du salaire.

Un commissaire souhaite des précisions sur les tendances et difficultés dans les recrutements.

Le marché se tend globalement. Sur des compétences spécifiques, comme architecte par exemple, il est difficile de trouver des profils. Idem pour des compétences managériales et / ou scientifiques. Beaucoup d'employeurs rencontrent ces difficultés surtout pour des compétences spécifiques ou spécialisées.

La définition des postes doit être réfléchie ainsi que les méthodes de travail et les structures administratives.

La tendance est à disposer de cadres managers plutôt que de spécialistes des différents domaines d'activités.

## **RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION FINANCIERE IV**

(Famille, formation, santé et sports)

La sous-commission financière IV, composée de Mmes Julie Courcier Delafontaine, Sylvie Hofer-Carbonnier et Monsieur Flavio Principi (rapporteur), s'est réunie le 13 mai 2024 en présence de Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, pour examiner les comptes 2023. Ont également participé à cette séance pour le Secrétariat général M. Pierre Geissbühler, secrétaire général, Mme Florence Christe, déléguée aux écoles et M. Etienne Bourqui, secrétaire général de l'éorén ; pour le Service de la famille, Mme Charlotte Nilsson, cheffe du Service et Mme Sylvie Montaufier, cheffe de l'office finance et administration ; pour le Service de la santé, Mme Aline Felber, cheffe du Centre d'orthophonie, Mme Angélick Schweizer, cheffe du Centre de santé sexuelle et Mme Brigitte Brun déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé; pour le Service des sports, M. Patrick Pollicino, chef de service.

Les commissaires remercient la Conseillère communale, le Secrétaire général, ainsi que les représentant-e-s des services pour les explications fournies ainsi que les réponses claires et complètes aux questions posées.

### **Remarques générales**

Les comptes 2023 respectent le budget. L'ensemble du dicastère présente ainsi des comptes inférieurs de près de 1.5 million au budget, contribuant au résultat général, meilleur que planifié. Les efforts d'optimisation des finances sont relevés, tout en gardant des prestations de qualité.

### **Secrétariat général**

#### **156.00    Secrétariat général FFSS**

La secrétaire de direction a connu des périodes d'absence durant la première moitié de l'année. Son remplacement a permis de former la personne qui lui succédera lors de son départ en retraite.

## 132.01 Formation et égalité

La nouvelle déléguée aux écoles a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette nouvelle fonction fait suite au départ de l'ancienne titulaire de la fonction de « déléguée à la formation et à l'égalité ». Ce départ a été l'occasion de repreciser les missions et contours du poste. Un besoin accru de soutien dans le domaine scolaire était identifié, notamment dans le cadre de MAE. Le projet de feuille de route pour une administration inclusive et ouverte à la diversité nécessitait également des ressources en lien avec le domaine de l'égalité.

Les enjeux liés à MAE sont évoqués, notamment la nécessité de pouvoir présenter à la commission lors du prochain exercice le détail des comptes qui seront, dans la présentation actuelle, « noyés » dans les comptes des différents services. Un numéro analytique est dévolu au suivi et permettra une vue précise des charges et revenus du projet. L'introduction de nouveaux collèges dans le concept MAE est évoquée, notamment les collèges des Parcs (que les élèves pourront réintégrer en 2025) et de Valangin.

En ce qui concerne la scolarité, la nécessité est soulignée de soutenir davantage les élèves les plus jeunes (cycle 1), afin de réduire les risques et difficultés tout au long de la scolarité.

Les comptes 2023 de l'éorén sont commentés par M. Bourqui qui met en exergue les principaux éléments financiers :

L'éorén boucle l'année 2023 avec des comptes inférieurs de près de 1.5 million aux prévisions. La baisse des charges est principalement imputable à des charges de personnel inférieures aux prévisions. Les effectifs d'élèves sont stables, malgré des disparités régionales.

Au niveau du personnel enseignant, un nombre plus important de départs en retraite, notamment en retraite anticipée, a été enregistré (près de 30 EPT), de même qu'un nombre plus élevé de congés maternité.

Ces remplacements et renouvellements génèrent de visibles différences du poste des traitements, induites par l'ampleur des écarts salariaux entre le début de carrière et les échelons les plus hauts (39'000 francs annuels et 25 échelons). Ils mettent également en exergue les difficultés à recruter, particulièrement dans certains domaines spécialisés dont par exemple, le projet « Prima » de l'enseignement bilingue.

Parmi les difficultés à prévoir les charges effectives, l'attribution d'enveloppes d'heures (pour le soutien pédagogique par exemple), dont

la charge varie en fonction du degré de l'élève/classe, est mentionnée. Au vu des volumes de travail, l'éorén engage ainsi du personnel, qui peut travailler en itinérance ce qui permet d'avoir une vue un peu plus précise dans la budgétisation.

Les premiers retours sur les statistiques d'absentéisme mentionnent que l'éorén n'est pas significativement plus touché que les autres centres scolaires. Par exemple, La Chaux-de-Fonds présente un taux d'absentéisme maladie sur la dernière année scolaire de 4.03% et l'éorén de 3.86%. Le taux d'absence pour maladie est légèrement redescendu en 2023, après plusieurs années d'augmentations. Il reste cependant à un niveau plus haut qu'avant COVID.

Le plan financier et des tâches est également présenté avec les hypothèses retenues. Les projections à l'échelle de l'éorén laissent entrevoir une augmentation constante des charges en lien avec l'inflation, la hausse des taux d'intérêt ou encore les nécessaires assainissements des bâtiments scolaires. Dans ce scénario, la charge pour la Commune de Neuchâtel pourrait connaître une augmentation de l'ordre de plus de 7.5 millions d'ici 2028.

## **Service de la famille**

Le Service de la famille a poursuivi, dans le prolongement des actions REMO, son travail de gestion et mutualisation des charges afin, notamment, de pouvoir compenser les effets de l'inflation. Aujourd'hui, les limites de cette pratique semblent atteintes et il n'existe plus guère de potentiel d'économie.

Les commissaires soulignent les efforts réalisés ces dernières années dans un domaine d'activité exigeant.

Les mesures envisagées par la Commune pour améliorer les conditions de travail du personnel sont évoquées, notamment la revalorisation salariale et les mesures permettant d'assurer les remplacements durant les périodes d'absence des titulaires. Dans ce cadre, le Service évoque la question de la rotation du personnel, importante par nature pour le Service de la famille, au travers de nombreuses places de formation et de remplacements de congés divers qui constituent autant de contrats à durée déterminée. La fidélité du personnel en place est soulignée malgré l'augmentation de l'exigence du métier (attente des parents, du politique, etc.) et la tendance des plus jeunes générations à une grande mobilité professionnelle. A noter que le projet MAE semble être un vecteur

d'attractivité pour les professionnel-le-s, de nombreuses demandes spontanées ayant été enregistrées.

Le projet de réforme de la loi sur l'accueil des enfants (LAE) est également évoqué, avec de grands enjeux pour la commune. Cette dernière devrait entrer en vigueur en août 2025. Cependant, des points centraux doivent encore être décidés, notamment concernant le maintien des élèves de 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> années dans le financement cantonal ainsi que les taux d'encadrement selon l'âge.

En lien avec la motion acceptée par le Conseil général, le plan d'action pour la qualité de l'alimentation et la lutte contre le gaspillage alimentaire est discuté. Si les objectifs de saisonnalité et de provenance locale sont aujourd'hui déjà très largement appliqués par les cuisines communales et les fournisseurs, le développement de l'utilisation généralisée du BIO se heurte à la problématique des quantités très importantes demandées par nos structures.

Enfin, le soutien à l'association « Villa Yoyo », qui propose un accueil à bas seuil, très complémentaire aux structures d'accueil communales, est rappelé. La collaboration est très bonne et l'association développera une 3<sup>ème</sup> Villa dans le canton à La Chaux-de-Fonds après avoir étudié un projet dans le secteur de la Coudre, qui n'a finalement pas été retenu.

### **131.01 Administration**

Pas de commentaires particuliers

### **131.02 Contributions aux crèches**

L'augmentation des parts parentales, comptabilisées dans cette entité, est principalement due à une augmentation du taux de fréquentation des enfants issus de la commune. (Les enfants sont davantage présents, mais pas significativement plus nombreux).

### **131.03 Accueil préscolaire**

#### **31600.00 Loyers et fermages des biens-fonds**

Les loyers de la crèche de Serrières (précisément la différence entre le nouveau et l'ancien loyer) pour la période août-décembre 2023 n'avaient pas été budgétés, faute de disposer d'une date de fin de travaux durant le processus budgétaire. Une partie de l'équipement des locaux était à charge du locataire et a été financée par un prélèvement à un fonds lié aux structures d'accueil.

**131.04 Accueil parascolaire**

Pas de remarques particulières

**159.00 Cuisine communale**

Les activités de la cuisine de Peseux ont été recentrées sur celles de Corcelles-Cormondèche, notamment en lien avec des absences de longue durée sur le site de Peseux. Les repas non réalisés ont été commandés auprès de fournisseurs tiers. Les scénarios de consolidation de ces structures sont encore en réflexion.

**Service des sports**

Le Service des sports présente également des comptes respectant le budget, et ce malgré les contraintes liées notamment aux coûts de l'énergie.

Des évènements d'importances ont eu lieu en 2023, soulignant le dynamisme du sport neuchâtelois. On mentionnera notamment les réussites sportives de plusieurs clubs, dont le NUC, la venue de l'équipe nationale de football M21 et la tenue de manifestations dans des sports moins visibilisés tels que le Break Dance ou le MMA.

**141.00 Administration**

Pas de remarques particulières.

**142.01 Écoles du sport et camps multisports**

Les fréquentations ne sont pas encore revenues à hauteur de la période pré-covid. La baisse des revenus de cette entité est liée à la réduction de l'offre de cours qui se reflète également dans une baisse des charges. Le Service des sports est largement impliqué dans le projet MAE afin de proposer des activités sportives s'inspirant du modèle du sport scolaire facultatif.

**142.02 Promotion et manifestations**

Pas de remarques particulières.

### **143.01 Terrains et salles de sports**

Le manque d'infrastructures sportives est toujours patent, notamment pour le cercle scolaire de la Côte. Les études et discussions avec les propriétaires du secteur des Chapons se poursuivent, de même que les études de faisabilité, en lien avec les besoins de l'Université, sur le site des patinoires. Il s'agit de dossiers particulièrement complexes impliquant des budgets importants et de nombreux partenaires.

La liste des infrastructures qui pourraient être sujettes à un soutien cantonal dans le cadre de sa politique de soutien aux infrastructures sportives d'importance régionale (contre-projet à l'initiative 1% pour le Sport) est en cours de réalisation. Néanmoins, la salle de sport triple envisagée à Peseux n'y est pas intégrée. Les commissaires relèvent le besoin urgent de nouvelles salles de sport.

Au Chanet, les difficultés rencontrées par les exploitants de la cantine proviennent principalement de la difficile conciliation entre le temps d'exploitation nécessaire et le revenu généré. D'autre part, il est constaté que les aspects « sociaux » liés au sport se réduisent (moins de « troisièmes mi-temps » après les matchs et entraînements).

### **143.02 Maison de vacances Cité-Joie**

Le domaine a été vendu à la Commune de Nendaz avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **143.03 Anneau d'athlétisme Colombier**

Pas de remarques particulières.

### **143.04 Complexe de la Maladière**

Pas de remarques particulières.

### **143.05 Stade de la Maladière**

Pas de remarques particulières.

### **143.06 Stands de tir**

Pas de commentaire particulier.

### **144.01 Pisc. Serrières et plages Ville**

Pas de commentaire particulier.

### **144.02 Piscines et plage du Nid-du-Crô**

La baisse des fréquentations des piscines peut s'expliquer par une année 2023 moins ensoleillée, la baisse de la température de la piscine intérieure, l'importante utilisation des lignes d'eau intérieures par le Red-Fish, ainsi que l'absence de toboggans. Pour l'année 2024, la pataugeoire sera rénovée et une demande de crédit pour l'assainissement du bassin ludique et la création de toboggan sera soumise au Conseil général. En effet, les études liées à l'assainissement énergétique du bâtiment sont en cours et il a été décidé de limiter le périmètre d'intervention au bâtiment proprement dit, dès lors les interventions sur les extérieurs doivent être traitées de manière indépendante.

La couverture thermique des bassins est intégrée à l'inventaire des infrastructures qui pourraient être sujettes à un soutien cantonal.

A la question relative à l'augmentation des charges globales de personnel alors que la piscine a connu une baisse de fréquentation et l'absence de surveillance liée à l'absence des toboggans, il est répondu que les salaires versés en 2023 (1'243'624 francs) sont inférieurs à ceux versés en 2022 (1'280'772 francs), mais que l'année 2022 a connu des remboursements d'assurances à hauteur de plus de 110'000 francs, contre 6'345 francs en 2023.

### **145.00 Patinoires**

Les patinoires ont connu une belle année 2023 avec des recettes plus importantes que budgétées.

## **Service de la Santé**

### **109.01 Centre de santé sexuelle**

Les commissaires mentionnent leur reconnaissance de l'impressionnant travail réalisé par la « petite » équipe du Centre (2.5 EPT).

Il est rappelé que la relation avec le RHNe s'est normalisée depuis la signature du contrat de prestation et d'une convention de collaboration. Les activités ont ainsi pu être relancées auprès des femmes qui interrompent une grossesse et qui accouchent. Un travail de formation et

de sensibilisation auprès du personnel médical (sages-femmes notamment) est réalisé en très bonne collaboration.

Les collaborations avec le centre de La Chaux-de-Fonds se poursuivent également et ont notamment permis d'obtenir des prix très intéressants (largement inférieurs aux prix Lamal) pour les tests de dépistages de la part du laboratoire Admed. Dès lors, les prix des tests de dépistages ont pu être harmonisés entre les deux centres et sont parmi les plus bas de Suisse romande.

Le fonds d'aide accordé par le Conseil général a permis de soutenir près de 80 personnes en 2023.

L'année a été marquée par le projet de lutte contre la précarité menstruelle et le tabou des règles avec l'installation de 140 distributeurs de protections hygiéniques gratuites dans les bâtiments communaux, et la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation notamment via des stands mobiles dans diverses manifestations (Marché de Noël, Niff, etc.). Dans ce cadre, une brochure à l'attention des élèves est en préparation. Ce projet, né de l'impulsion de la Ville est soutenu par le Canton et sera généralisé à l'ensemble des écoles neuchâteloises.

L'année 2023 est marquée également par l'augmentation du financement cantonal dans le cadre des négociations du contrat de prestation. Suite à cette première phase de clarification, des démarches ont été entreprises auprès des communes du littoral et des vallées, utilisatrices du Centre, pour proposer une participation aux coûts. L'entrée en matière est positive et des propositions de convention seront élaborées. Des recettes complémentaires de l'ordre de 40'000 francs pourraient être obtenues dès 2025 si toutes les communes acceptent de financer les consultations de leurs ressortissant-e-s.

## **109.02 Centre d'orthophonie**

L'année 2023 est marquée par le départ en retraite de la secrétaire, après plus de 20 ans de bons et loyaux services. Son remplacement a été fait à l'interne de l'administration.

La situation n'est toutefois pas complètement stabilisée, étant donné que la nouvelle secrétaire est enceinte de jumeaux. Son remplacement peut être organisé, d'une part avec des ressources internes, d'autre part avec une secrétaire du centre d'orthophonie du Locle qui pourra apporter un savoir technique bienvenu durant l'absence. La titulaire souhaite réduire son taux d'activité à son retour. La personne qui la remplace actuellement

gardera ainsi une part d'activité au Centre d'orthophonie, ce qui permettra plus de flexibilité et de stabilité au secrétariat.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, une nouvelle orthophoniste a pu compléter l'équipe (pour rappel un 0.5 EPT avait été gelé en 2022). Elle a débuté à 30% et passera à 50% dès le mois d'août.

Les listes d'attente restent très longues, et ce, tant au centre que chez les privé-e-s (qui ne tiennent pas formellement de liste d'attente). Afin de pouvoir fournir aux parents des outils et conseils dans l'attente du début du traitement, le Centre propose désormais aux parents qui le souhaitent, un premier entretien-conseil sans enfant. Cela permet de recueillir les questions et interrogations des parents et de les orienter sur d'éventuels examens complémentaires ou de leur fournir des outils, du matériel ou des conseils. Cette prestation est payante (48 francs).

Plusieurs groupes thérapeutiques spécifiques ont pu être mis en place avantageusement. Ces groupes, rendus possibles par le volume d'enfants signalé au Centre, sont particulièrement bénéfiques pour certaines pathologies ou en complément d'un traitement individuel (langage, communication, aspects sociaux, etc.). Ils permettent également une bonne mutualisation des ressources.

#### **109.04 Délégué(e) aux personnes âgées et à la promotion de la santé**

Les projets et actions de la déléguée ont largement été présentés dans le rapport concernant la politique de la vieillesse traité au mois d'avril 2024 par le Conseil général. Dans ce cadre, il est rappelé que la santé est un enjeu majeur pour les collectivités et que, dans la ligne des positions du Conseil général, la responsable de dicastère souhaite proposer un renforcement des ressources dédiées à cette thématique.

Il est rappelé que la titulaire a travaillé à distance et à temps partiel durant l'année 2023 (retour complet aux activités le 1<sup>er</sup> août). Durant l'intervalle, la coordinatrice de projet a assuré le bon déroulement des actions en cours (formation à l'attention des aîné-e-s, plan canicule, etc.).

Les comptes n'appellent quant à eux pas de remarques particulières.

## **RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION FINANCIERE V**

### **Culture, Intégration et Cohésion sociale**

La sous-commission financière V, composée de Mme Johanna Lott Fischer (rapporteuse), de Mme Isabelle Mellana Tschoumy et de M. Benoît Zumsteg, s'est réunie le 14 mai 2024 en présence de M. Thomas Facchinetti, conseiller communal, chef du Dicastère concerné pour examiner les comptes 2023.

Ont également participé à cette séance les responsables des services suivants : M. Frédéric Richter (action sociale), Mme Luana di Trapani et M. Massimo Grangier (cohésion sociale), Mme Fabienne Leuba (Musée d'ethnographie), Mme Chantal Lafontant Vallotton, MM. Yvan Brigadoi et Laurent Langer (Musée d'art et d'histoire), M. Ludovic Maggioni (Museum d'histoire naturelle), M. Blaise Mulhauser (Jardin botanique), Mme Gaëlle Métrailler (culture), Mme Marianne de Reynier Nevsky (médiation culturelle) et M. Baptiste Hunkeler, secrétaire général.

### **Remarques générales**

Les comptes 2023 du Dicastère présentent des charges nettes inférieures au budget d'environ KCHF 530. Les postes de charges qui ont principalement permis d'aboutir à ce résultat sont les pots communs de l'aide sociale et des subsides LAMal pour KCHF 440. Les charges nettes des quatre musées sont supérieures au budget mais l'excédent de charges est principalement comptabilisé dans l'enveloppe quadriennale. Les différents services ont montré un travail important afin de respecter rigoureusement le budget.

Les membres de la sous-commission remercient chaleureusement le chef de dicastère, les cadres présent-e-s ainsi que le secrétaire général pour la qualité des réponses fournies et l'activité déployée.

### **Dicastère culture, intégration et cohésion sociale**

#### **Secrétariat général**

#### **157.00      Secrétariat général CICS**

En 2023, les principaux projets menés par le secrétariat général sont les suivants : la direction du projet de la Tour du Fantastique pour la Ville (en collaboration avec le DTASFRH), avec l'apport de deux collaborateurs-

trices rattaché-e-s au secrétariat général, le suivi des travaux liés à la concession d'affichage pour laquelle une procédure judiciaire est en cours et le soutien au projet de réorganisation des bibliothèques.

La sous-commission est informée de l'avancée de ce projet. Le regroupement des bibliothèques communales (Peseux et Corcelles-Cormondrèche), de la bibliothèque-ludothèque Pestalozzi, de la bibliothèque Bibliomonde et de la fondation Bibliothèque publique et universitaire est prévu pour 2025. Les conditions de travail pour les collaborateurs-trices de la Ville transféré-e-s à la fondation seront garanties.

A ces projets spécifiques s'ajoute le travail quotidien de coordination des services, de soutien au responsable de Dicastère et de coordination inter-dicastères. Des rapports ont de plus été rédigés à l'attention du Conseil général (donation WhiteSpaceBlackBox, réponse au postulat pour une vue d'ensemble et une harmonisation des prestations sociales et réponse au postulat pour la gratuité des transports publics pour les aînés).

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Il s'agit de soutien à des événements culturels ou associatifs, en remboursement de frais facturés par d'autres services de la Ville.

46310.00 Subventions des cantons et des concordats

Le revenu en 2022 correspond au soutien Nouvelle politique régionale (NPR) par le Canton pour le projet de la Tour du Fantastique. Ce projet fait désormais l'objet d'un crédit d'investissement spécifique, qui est aussi soutenu à hauteur de 50% par la NPR.

## **Service de l'action sociale**

Il est souligné la situation paradoxale suivante : le taux de chômage est à la baisse, tout comme les charges d'aide sociale, mais la charge de travail ne diminue pas. Comptablement, le bilan pour le Service est ainsi positif.

Les demandes au guichet sont en augmentation, en particulier au dernier trimestre 2023. Toutes n'aboutissent pas au versement d'aide, mais cela engendre un travail important pour les équipes.

Les éléments d'amélioration des comptes (KCHF 609) se trouvent en particulier dans les charges RH (postes vacants – groupe 30) et dans la facture sociale (groupe 36).

Concernant la facture sociale, cela s'explique par les estimations reçues par l'Etat, qui a surestimé les charges prévisionnelles. La Ville a estimé le montant fourni par le Canton à la baisse, mais même avec cette adaptation le budget était trop pessimiste. De plus, l'arrivée d'Ukrainien-ne-s a été moins fortes que prévues en 2023.

Cependant, il faut souligner une augmentation dans les subsides LAMal (+8% globalement pour le Canton), suite à l'adaptation des conditions pour bénéficier de ces aides, et une augmentation due au subside extraordinaire d'achat (SEPA) décidé par le Canton en 2023, financé par la facture sociale, visant à lutter contre l'inflation.

Dans le paysage économique cantonal, il est souligné, en 2023, la saturation des lieux sociaux de distribution alimentaire, allant jusqu'à entrainer le refus de certaines personnes demandant ce soutien. Le Service travaille sur une meilleure coordination de ces lieux. De plus, l'organisation « Un jour sans faim » a été soutenue par une subvention pour son travail important de lutte contre la précarité. A la demande d'une commissaire, la sous-commission est informée que la distribution de nourriture par ces organisations se fait selon des critères, qui sont évalués par l'intermédiaire d'un questionnaire.

Le non-recours aux prestations sociales reste un phénomène inquiétant. Dans les dernières études existantes en Suisse, ce non-recours est estimé à 25% des personnes qui pourraient prétendre à des prestations sociales. Cette précarité invisible est un enjeu important. Il est difficile de trouver les leviers permettant de contrer ce phénomène. Le Service essaie d'informer un maximum par son guichet, son site internet ou encore par des flyers. La Plateforme Précarité travaille sur un projet d'intelligence artificielle qui permettrait de donner les informations utiles à la population cible. De plus, un projet d'étude sur la prévention du non-recours au niveau cantonal est en préparation, sur l'impulsion du Service communal de l'action sociale.

Le poste de travailleur social de proximité, resté vacant en 2023, est en cours d'être repourvu au premier semestre 2024. Cela permettra de compléter l'accompagnement des bénéficiaires actuels ou potentiels qui s'isolent ; ce poste offrira un contact rapproché avec le réseau précarité. Le-la futur-e titulaire sera de plus en charge d'analyser la situation et de faire des propositions d'évolution des politiques publiques en matière de prévention de l'isolement et de lutte contre la précarité à l'échelle communale. Il s'agit d'un poste unique en Suisse romande.

Un autre enjeu est celui de l'insertion socio-professionnelle, qui fait l'objet de discussion entre le Canton et les Communes. Au niveau du secteur dédié, 750 stages ISP ont été organisés en 2023, un chiffre important pour la taille de la Commune, ce qui a permis 50 retours à l'emploi direct. 1,5 EPT est dévolu à ce suivi. L'année 2023 a aussi vu la création d'une plateforme de l'intégration socio-professionnelle au niveau de la Ville, qui réunit le Service de l'action sociale, le Service de la cohésion sociale, le Service des ressources humaines ainsi que d'autres Services concernés.

Le Service a collaboré avec le Canton pour la préparation du suivi différencié harmonisé (SDH). Ce projet vise, dès 2025, à créer 3 types de suivi : ordinaire (suivi social actuel), financier et social. Ce projet fait partie de la réforme cantonale RAISONE (repenser l'aide sociale neuchâteloise). Le but du projet SDH est de recentrer les professionnel-le-s sur leur cœur de métier, ce qui signifie plus d'accompagnement social et moins de travail administratif pour les assistant-e-s sociaux-ales.

Concernant le remboursement des frais médicaux pour les bénéficiaires de prestations complémentaires (37'000 factures en 2023), un retard important a été constaté en 2023. Cela est dû à plusieurs absences à l'Agence AVS/AI et au changement de procédure (formulaire passant de 4 à 16 pages). Le Service a réagi en mettant en place des moyens supplémentaires. Le retard est désormais résorbé.

Finalement, un projet de directive du Canton concernant « l'aide matérielle versée aux personnes de nationalité étrangère » qui visait notamment à supprimer l'aide de détresse pour les personnes qui n'ont plus d'autorisation de séjour a été un sujet de discussion important avec le Canton, au niveau de l'interprétation de l'art. 12 de la Constitution fédérale<sup>1</sup>. Le projet concernant la suppression de l'aide de détresse a été retiré par le Canton.

## **110.00 Guichet social régional**

### **31600.00 Loyers et fermages des biens-fonds**

L'augmentation de loyer est importante. Après vérification, cette augmentation ne peut pas être contestée. Il faut souligner que le décompte des charges pour 2022 et 2023 a été reçu en 2023.

---

<sup>1</sup> Droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse.

## **Groupe 36 Charges de transfert**

La sous-commission constate une augmentation par rapport aux comptes 2022. Pour 2024, la situation économique ne devrait pas engendrer d'augmentation de l'aide sociale par rapport au budget. L'impact devrait plutôt être en 2025. Sur les subsides LAMal, l'évolution est difficile à estimer, mais un dépassement est possible.

36110.09 Aide sociale avancée par l'Etat

Il s'agit de dépenses de l'Etat facturées aux Communes (par exemple l'aide sociale versée aux sans-domicile fixe, aux Suisses de retour au pays ou encore dossiers d'aide sociale en lien avec l'asile).

### **112.00 Agence AVS/AI**

36370.00 Subventions aux personnes physiques

L'augmentation (+6,4%) est due à l'indexation de l'allocation communale à l'IPC, comme cela est prévu dans l'arrêté du Conseil général. De plus, une légère augmentation du nombre de dossiers est constatée.

## **Service de la cohésion sociale**

Dans le domaine de l'intégration, l'année 2023 a vu la signature d'un contrat de prestation entre la Ville et l'Etat concernant le programme d'intégration cantonal (PIC). 40'000 francs ont ainsi été octroyés par l'Etat à la Ville, dans les domaines du vivre ensemble et de la primo-information. Treize projets ont pu être soutenus grâce à ce montant. Il s'agit par exemple de cours de français gratuits dans les parcs ou d'initiation à la natation par RECIF. Ce contrat de prestations affirme le rôle prépondérant des Villes du Canton dans le domaine de l'intégration. Dans les comptes 2023, 29'000 francs sont inscrits, le solde sera versé en 2024.

Dans le domaine de la cohésion sociale, le lancement des assemblées citoyennes en mars 2023 est un marqueur important de l'année. Il s'agit d'un nouvel outil de démocratie participative et de proximité, qui doit stimuler la participation citoyenne. Chacune des sept assemblées s'est réunie deux fois en 2023, en acceptant 7 projets citoyens, 37 mandats et 3 résolutions. Le Service est chargé de soutenir les porteurs de projets dans leurs mises en œuvre, les bureaux dans leur travail, de fournir des locaux pour les assemblées et se charge de la médiation des réunions. Le Service travaille étroitement avec la Chancellerie et le SEPOQUA.

Dans le domaine de la jeunesse, le projet « Mon aire » a été lancé en 2023. Il vise à encourager la population à ne pas fumer dans des zones fréquentées par des jeunes. Différents moyens de communication ont été utilisés : vidéos, affiches ou encore marquage au sol. Les jeunes ont été largement intégrés à la création de ce projet. Plus de 50'000 vues ont été comptabilisées sur les réseaux sociaux. Ce projet est financé à 80% par la Confédération.

### **134.01 Case à chocs**

La Case à Chocs a été réorganisée. Le poste de coordination générale a été supprimé, poste financé par la Ville et l'Association de coordination de la Case à chocs. C'est pour cela que le revenu du groupe 46 n'existe plus.

Le projet de rénovation du bâtiment avance, et est intégré au crédit d'investissement pour l'assainissement du patrimoine financier. Ce dossier est géré par le Service du patrimoine bâti.

### **134.03 Gestion des églises**

34310.00 Entretien courant des biens-fonds par des tiers

Il s'agit de l'entretien de la place devant le Temple de Peseux qui est désormais effectué par l'Office de la Voirie.

### **134.07 Intégration sociale**

Concernant les assemblées citoyennes, la sous-commission souhaite connaître le nombre d'EPT dévolu à ce travail. Cette estimation est difficile, cependant une chargée de projet intégration à 60% consacre une grande partie de son temps à ce travail. D'autres services sont aussi actifs dans ce projet, notamment les délégué-e-s de quartier et la Chancellerie. A cela s'ajoute le travail important des Services pour les réponses aux mandats. La sous-commission souligne l'importance de la communication pour ces assemblées, afin de garantir une bonne participation de la population.

## **Musées**

Pour rappel, les Musées de la Ville, pour leurs expositions, travaillent selon le système des enveloppes quadriennales. Il s'agit d'une enveloppe de quatre ans pour chaque institution, qui peut l'utiliser de manière non-linéaire entre les années. Cette enveloppe est budgétée dans les rubriques 31990.00 - Autres charges d'exploitation - de chaque entité,

mais dépensées dans d'autres rubriques. Cette flexibilité permet de saisir les opportunités et de lisser le travail sur quatre ans. L'enveloppe a été beaucoup utilisée en 2023, dans la perspective également du déménagement au Pôle muséal de conservation, qui laissera moins de temps aux institutions pour le développement d'expositions. L'année 2023 est la deuxième année de l'enveloppe quadriennale 2022-2025. Cette année, le Musée d'art et d'histoire a utilisé 41% de son enveloppe, le Muséum d'histoire naturelle 21%, le Musée d'ethnographie 38% et le Jardin botanique 21%.

Dans tous les musées, un travail important de préparation pour le déménagement au Pôle muséal de conservation a eu lieu en 2023, malgré le retard pris pour celui-ci.

## **Musée d'art et d'histoire**

### **135.00 Dépôt et production d'expositions**

L'année 2023 a vu un retard important pour la mise en fonction du Pôle muséal. La Ville est en litige avec le promoteur, suite à des problèmes de moisissures constatés dans les locaux. Pour stocker les collections des Musées, des locaux sains et sûrs doivent être fournis. Les conditions de conservation des collections sont particulières. En fonction des derniers résultats d'analyse, le déménagement pourra commencer à l'été 2024.

### **137.00 Musée d'art et d'histoire**

L'événement principal de 2023 est l'exposition *Léopold et Aurèle Robert. Ô saisons...*, qui s'est tenu au MahN et au Musée des Beaux-Arts de la Chaux-de-Fonds. Cela a permis d'exposer les œuvres de Léopold Robert, peintre majeur du romantisme, ainsi que celles de son frère, Aurèle. Il n'y avait plus eu d'exposition sur ces peintres depuis les années 1980. Ce projet a permis de réunir deux institutions muséales du haut et du bas du Canton autour de ces peintres. L'exposition avait comme commissaire M. Laurent Langer, qui a depuis été nommé co-directeur du MahN, avec une entrée en fonction le 1<sup>er</sup> février 2024. Elle était accompagnée d'une publication de référence, financée par la loterie romande, et d'un programme d'une soixantaine d'événements touchant des publics divers.

## **Muséum d'histoire naturelle**

L'année 2023 a vu la fin de l'exposition *Emballe-moi* le 13 août, et l'ouverture le 12 novembre de *Platéosaure, ceci est un dinosaure*, qui rencontre déjà un franc succès.

Les 16 et 17 mars, le MHNN a accueilli la conférence internationale « Muséums d'histoire naturelle et décolonisation : expériences et regards critiques / Decolonizing natural histories : critical and practical perspectives in museum context. », organisée en collaboration avec l'Office de coopération et d'information muséales et l'Ecole polytechnique fédérale de Zürich, avec la participation financière du fonds national Suisse, du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (France) et de l'Université de Bourgogne (France).

Un financement externe, par l'appel à projet de Swisscollnet, a permis de financer des projets au Muséum. Il s'agit du développement des inventaires, pour une meilleure visibilité des collections. Un projet a permis de déterminer que le MHNN possède 3'258 types (spécimen témoin d'une nouvelle espèce ou sous-espèce), soit une collection de grande valeur scientifique.

Il est souligné que plusieurs expositions produites par le Musée sont gardées et peuvent être louées à l'externe. Cette pratique nécessite des locaux pour le stockage, mais permet ensuite de louer les expositions à d'autres musées. En 2023, l'exposition *Sauvage* a été louée à l'externe.

## **Musée d'ethnographie**

L'année 2023 a été marquée par l'audit externe mandaté pour analyser le climat de travail, suite auquel la codirection a choisi de passer la main au terme du chantier relatif à l'exposition *Cargo Cults Unlimited*. Cette exposition a été vernie le 17 décembre et qui attire déjà un large public. Le recrutement pour la nouvelle direction est en cours et pourra être finalisé à l'été 2024.

La fréquentation en 2023 est légèrement plus basse, conséquence de l'absence d'exposition temporaire une partie de l'année.

## **Jardin Botanique**

L'année 2023 a été marquée par la réception du prix Muséum 2023 Muséum décerné par l'Académie suisse des sciences naturelles. Cette distinction « récompense une institution dont l'exigence scientifique,

l'audace et l'impertinence, de même que l'ouverture à un public très diversifié témoignent d'un magnifique engagement sur le long terme ». Il s'agit d'une première pour un jardin botanique. Cela crée un intérêt d'autres jardins botaniques au niveau international.

L'Office fédéral de la culture a adopté la liste de 29 nouvelles traditions vivantes, dont la tradition d'excursions naturalistes en groupe, tradition portée par le JBN.

Le JBN a inauguré l'exposition *Traces de Vie* en mars 2023 dans la Villa et a préparé l'exposition *Business Plantes*, ouverte en avril 2024.

Un travail important a été effectué en 2023 sur les collections dans la perspective du déménagement (collection botanique, collection ethnobotanique (pots de pharmacie, droguiers par exemple), collection paléobotanique ou encore miels du monde).

La collaboration avec l'université continue et se renforce. Les soutiens de l'université sont décidés en cours d'année, ce qui rend difficile la budgétisation de ces contributions et les dépenses y relatives dans le groupe 30.

## **Service de la culture**

En 2023, le Service de la culture a coordonné le processus de recrutement pour la direction du Théâtre du Passage, qui a abouti à la nomination par le comité de direction du Syndicat de Robert Sandoz. Il s'agira d'un mandat limité à 5 ans, renouvelable une fois. Ce changement dans le type de mandat correspond à la pratique actuelle dans les théâtres similaires. De plus, le Théâtre du Passage passera à un système de compagnies résidentes temporaires. La transition entre les directions est prévue à la fin de l'année 2024.

Au niveau des bibliothèques, suite à la volonté du Centre de la Côte d'utiliser les locaux de la bibliothèque jeunesse de Peseux, le Service a saisi l'opportunité de ce déménagement pour fusionner cette bibliothèque et la bibliothèque adultes de Peseux (sise à la rue du Temple 1A) sur un seul site, à la rue du Lac 1. Des travaux sont en cours (crédits d'investissement 41547 et 41555) et l'ouverture est prévue en septembre 2024. Trois après la fusion, il s'agit d'une belle opportunité d'instaurer un lieu de vivre-ensemble au cœur du village de Peseux.

Finalement, le projet d'assainissement du Collège latin avance selon le calendrier prévu, et une demande de crédit pourra être présentée au Conseil général en début d'année 2025. En parallèle, une recherche de

fonds va être lancée en 2024 et le regroupement juridique des bibliothèques est en cours.

### **133.01 Aides culturelles**

La transparence sur la répartition des subventions est soulignée par la sous-commission. En réponse à une question, il est mentionné que pour pouvoir bénéficier d'une subvention, le demandeur doit avoir un lien avec le territoire communal.

### **133.02 Théâtre du Passage**

La fréquentation et les recettes augmentent en 2023. Il s'agit d'un bon signe, car le modèle économique du Syndicat nécessite une bonne fréquentation pour que le Théâtre subsiste. Il faut donc une programmation attractive et tout-public. La tendance à la baisse du nombre d'abonnements vendus est constatée dans tous les domaines culturels.

### **136.00 Médiation culturelle**

La Médiation culturelle a obtenu deux subventions cantonales pour des projets de médiation. Au Jardin botanique, une classe a créé un poste pour l'exposition *Business Plantes*. Au MHNN, la prochaine exposition intégrera un projet de médiation avec deux classes, une suisse et une péruvienne (janvier 2025).

L'année 2023 a vu la création de bons solidaires pour la médiation culturelle, sur le principe des cafés suspendus. La promotion de cette nouvelle offre a été faite dans le N+ et sur le site internet.

## Conclusion

Les comptes 2023 se soldent par un résultat satisfaisant. La Commune continue sur la voie de la consolidation des objectifs fixés. Néanmoins, le déficit structurel est encore de l'ordre de 16 mio, et pour améliorer l'autofinancement il restera nécessaire d'améliorer le résultat opérationnel.

Le passage de la réévaluation du patrimoine financier à 1/5 du portefeuille chaque année au lieu de la totalité tous les 5 ans évite de grandes fluctuations artificielles sur le résultat sur les exercices annuels.

La dette brute a augmenté de 42 mio en 2023 pour atteindre 574 mio. Après une période de taux très bas voire négatifs, les taux ont augmenté et avec eux la charge des intérêts passifs. Cette dernière s'est montée à 5.6 mio, un sixième plus haut que budgété. Il semble toutefois que les taux d'intérêts se soient stabilisés ces derniers mois.

Les besoins d'investissement des prochaines années seront conséquents, en particulier pour l'assainissement de plusieurs collèges et d'autres bâtiments du patrimoine administratif, de construction d'infrastructures sportives scolaires et associatives, le renouvellement des infrastructures et les assainissements énergétiques des bâtiments. La priorisation des investissements sera d'autant plus importante.

On constate toujours des difficultés de recrutement, surtout pour des postes de cadre clés, et des profils spécifiques particulièrement dans le domaine de la construction.

Finalement, les commissaires saluent une présentation claire des comptes et leur plus grande transparence de lecture

La commission remercie les secrétaires généraux pour leurs contributions précieuses aux rapports des sous-commissions ainsi que pour tout le travail effectué au sein des dicastères.

Elle tient à remercier tout particulièrement les Services et le Conseil communal pour leur travail.

Les commissaires ont pris acte du rapport de l'organe de révision PwC à l'unanimité.

La commission financière s'est prononcée comme suit s'agissant du projet d'arrêté concernant les comptes et la gestion de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2023 : accepté à l'unanimité.

Les rapports des sous-commissions ont été approuvés de la manière suivante :

Sous-commission I : Pour 12 / Contre 0 / Abstention 0

Sous-commission II : Pour 13 / Contre 0 / Abstention 0

Sous-commission III : Pour 13 / Contre 0 / Abstention 0

Sous-commission IV : Pour 12 / Contre 0 / Abstention 0

Sous-commission V : Pour 12 / Contre 0 / Abstention 0

Le présent rapport est finalement adopté par la Commission financière à l'unanimité.

Neuchâtel, le 23 mai 2024

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE:

La présidente,  
Julie Courcier Delafontaine

Le rapporteur,  
Philipp Niedermann

Projet I

**ARRETE  
CONCERNANT LES COMPTES ET LA GESTION  
DE LA VILLE DE NEUCHATEL POUR L'EXERCICE 2023**

---

(Du 10 juin 2024)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.-** Sont approuvés, les comptes de l'exercice 2023, qui comprennent :

a) Le compte de résultats :	<b>Fr.</b>
Charges d'exploitation	326'351'169
Revenus d'exploitation	<u>-287'776'357</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	38'574'811
Charges financières	10'406'040
Revenus financiers	<u>-33'345'892</u>
Résultat provenant de financements (2)	-22'939'851
<b>Résultat opérationnel (1+2)</b>	<b>15'634'960</b>
Charges extraordinaires	40'000
Revenus extraordinaires	<u>-6'215'400</u>
Résultat extraordinaire (3)	-6'175'400
<b>Résultat total, compte de résultats (1+2+3)</b>	<b>9'459'560</b>
<hr/>	
b) Les dépenses et recettes d'investissements du patrimoine administratif sont de :	
Dépenses brutes	42'438'703
Recettes	<u>-7'144'965</u>
Dépenses nettes	<u>35'293'738</u>
<hr/>	
c) pour information, les dépenses et recettes de placements du patrimoine financier sont de :	
Dépenses brutes	11'502'291
Recettes	<u>-6'147'363</u>
Dépenses nettes	<u>5'354'928</u>
<hr/>	
d) Le bilan au 31 décembre 2023	

**Art. 2.-** La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2023 est approuvée.

**Art. 3.-**<sup>1</sup> Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

<sup>2</sup> Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.